



Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 12 février 2017

Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler

En collaboration avec Georg Lutz, Florence Lebert, Oliver Lipps et Anke Tresch

Aarau, Lausanne, Lucerne ; mars 2017

FORS 
explore.understand.share.

zde |
Zentrum für
Demokratie
Aarau

LINK
INSTITUT

Les enquêtes VOTO examinent le comportement aux urnes lors de votations fédérales. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. La collecte des données et leur analyse relèvent d'un projet communautaire mené par le centre de recherche FORS à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut LINK à Lucerne. Un sondage scientifique exige une transparence totale. Aussi les rapports sont-ils disponibles en allemand, en français et en italien sur le site Internet VOTO : www.voto.swiss/fr. Les questionnaires et données brutes sont accessibles librement à des fins scientifiques sur le portail d'archives FORS forsbase.unil.ch.

Direction du projet VOTO

Prof. Dr Georg Lutz, directeur de FORS (georg.lutz@fors.unil.ch)

Prof. Dr Daniel Kübler, directeur du ZDA (daniel.kuebler@zda.uzh.ch)

Prof. Dr Anke Tresch, FORS (ankedaniela.tresch@fors.unil.ch)

Dr Thomas Milic, ZDA (thomas.milic@zda.uzh.ch)

PD Dr Oliver Lipps, FORS (oliver.lipps@fors.unil.ch)

Dr Florence Lebert, FORS (florence.lebert@fors.unil.ch)

Urs Aellig, LINK (urs.aellig@link.ch)

Matthias Winzer, LINK (matthias.winzer@link.ch)

Daniela Schempp, LINK (daniela.schempp@link.ch)

Auteurs de la présente enquête

Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler, ZDA

En collaboration avec Georg Lutz, Florence Lebert, Oliver Lipps et Anke Tresch, FORS

Contact

VOTO, c/o FORS, Géopolis, 1015 Lausanne

Tél. 021 692 37 30

www.voto.swiss/fr

info@voto.swiss

Traduction

Trad8 Sàrl Agence de traduction (français et italien)

Citation du présent rapport

Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler (2017). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 12 février 2017*. ZDA, FORS, LINK : Aarau/Lausanne/Lucerne.

Table des matières

1. Les principaux résultats	4
2. La participation.....	7
3. La formation de l'opinion	10
<i>L'importance des objets</i>	<i>10</i>
<i>Les difficultés de compréhension et le moment de la décision</i>	<i>11</i>
<i>L'information.....</i>	<i>12</i>
<i>La recherche d'informations.....</i>	<i>13</i>
4. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération	14
<i>Le contexte</i>	<i>14</i>
<i>Le verdict des urnes.....</i>	<i>14</i>
<i>Les motivations</i>	<i>17</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>20</i>
5. Arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération ..	22
<i>Le contexte</i>	<i>22</i>
<i>Le verdict des urnes.....</i>	<i>22</i>
<i>Les motivations</i>	<i>25</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>27</i>
6. Loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)	29
<i>Le contexte</i>	<i>29</i>
<i>Le verdict des urnes.....</i>	<i>30</i>
<i>Les motivations</i>	<i>33</i>
<i>Attentes concernant les répercussions fiscales de la RIE III.....</i>	<i>37</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>39</i>
Annexe	42
<i>Collecte des données</i>	<i>42</i>
<i>Représentativité de l'échantillon.....</i>	<i>43</i>
<i>Pondération.....</i>	<i>43</i>
<i>Inférence</i>	<i>43</i>
<i>Tableaux.....</i>	<i>44</i>

1. Les principaux résultats

Ces derniers temps, rares ont été les objets qui ont donné plus de fil à retordre aux électrices et électeurs que la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III. Environ un tiers des personnes ayant voté « non » ont déploré un manque d'informations et préféré, dans le doute, rejeter le projet. 36% ont pour leur part estimé que la réforme bénéficierait uniquement aux grands groupes. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation fédérale du 12 février 2017 menée auprès de 1512 votantes et votants. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par l'institut de recherche FORS, le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et l'institut de sondage LINK.

Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III : dans le doute, les électeurs ont privilégié le non

Ces derniers temps, rares ont été les objets qui ont donné plus de fil à retordre aux électrices et électeurs que la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III. 74% des personnes interrogées ont indiqué avoir éprouvé des difficultés à comprendre l'objet. Une réalité qui se manifeste également dans le moment de la décision, puisque près d'un tiers (30%) des votants ont rapporté n'avoir opéré leur choix qu'au dernier moment.

La trop grande complexité de l'objet et l'incertitude quant aux répercussions financières de la réforme sont deux des principales raisons qui ont conduit à l'échec de la RIE III aux urnes. 34% des personnes ayant voté « non » ont invoqué comme premier motif de leur refus un manque d'informations. Dans le doute, elles ont préféré rejeter le projet. L'argument selon lequel seuls quelques grands groupes profiteraient de la réforme a également trouvé un large écho auprès des adversaires de la réforme. En outre, les recommandations de vote des partis et associations ont joué un rôle extrêmement important dans le cadre du scrutin sur la RIE III, ce tant du côté des partisans de la réforme que de ses opposants. Ne parvenant pas à saisir la teneur de l'objet, 26% des personnes ayant soutenu la réforme et 11% de celles l'ayant rejetée ont avant tout suivi des recommandations et des mots d'ordre.

Le camp de la gauche a voté presque en bloc contre la réforme fiscale tandis que l'électorat bourgeois est apparu divisé. Environ la moitié des adhérents de l'UDC et du PDC ont glissé un non dans les urnes et même chez les sympathisants du PLR, 37% ont voté contre la RIE III (des valeurs inhabituelles pour un projet fiscal essentiellement combattu par la gauche).

La confiance générale témoignée au Conseil fédéral n'a pas exercé d'influence significative dans le cadre du scrutin, contrairement aux doutes exprimés quant aux projections fiscales des autorités et à la méfiance à l'égard du monde économique. Ce sont finalement les attentes concernant les répercussions fiscales de la réforme qui ont eu raison de cette dernière. Si une grande partie des votants (43%) n'attendait *ni* augmentation *ni* baisse des recettes fiscales à moyen terme, beaucoup ont considéré qu'une compensation à moyen terme du manque à gagner fiscal ne constituait pas un argument suffisant en faveur du projet : la moitié d'entre eux ont donc rejeté la réforme. Ces voix ajoutées à celles des personnes qui ont soit craint des pertes de recettes fiscales soit trouvé la question trop complexe, et ont par conséquent voté « non », ont formé une majorité contre la RIE III.

Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération : le centre fait pencher la balance en faveur du oui

Les adhérents de l'UDC ont été les seuls à voter contre la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération – leur opposition a cependant été massive avec un non atteignant les 79%. Les partisans de toutes les autres formations politiques ont majoritairement approuvé l'objet. Par rapport à 2004, où le verdict des urnes avait mis fin à un projet similaire, c'est cette fois le centre qui a fait la différence : alors qu'à l'époque, la majorité de l'électorat du centre avait rejeté la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération, il s'est exprimé à 62% en faveur de l'objet lors du scrutin du 12 février.

Dans le camp du oui, un argument a prédominé : les étrangers de la troisième génération vivant en Suisse sont considérés comme des citoyens suisses. Nombre de partisans du non ont en revanche estimé qu'il n'était pas nécessaire de faciliter la procédure de naturalisation ou ont manifesté un scepticisme de principe à l'encontre des personnes étrangères. La peur d'une islamisation rampante du pays n'a guère été citée, pas plus que des réserves fédéralistes ont été formulées contre la révision. Pour la grande majorité des votants, le projet de naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération n'était pas assimilé à une question de coûts administratifs, de règles de procédure ou encore de fédéralisme, mais à une question d'identité.

Objets soumis au vote

Lors de la votation du 12 février 2017, le peuple suisse devait se prononcer sur trois objets : la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération, le fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA) et la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III). Les deux premiers projets ont été approuvés tandis que la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III a été rejetée.

Enquêtes VOTO

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, les enquêtes VOTO remplacent les sondages VOX, toujours sur mandat de la Confédération.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1512 votantes et votants entre le 14 février et le 3 mars 2017. 781 entretiens ont été réalisés en Suisse alémanique, 423 en Suisse romande et 308 au Tessin. Toutes les personnes interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. L'enquête a duré en moyenne 25,3 minutes.

La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO et reposent sur des critères purement scientifiques. Les sondages présentent une marge d'erreur qui varie en fonction du nombre de personnes interrogées ainsi que de leur répartition.

2. La participation

46,4% des électrices et électeurs ont pris part à la votation fédérale du 12 février 2017. Ainsi, la participation est restée dans la moyenne de ces six dernières années (46,5%).

Le 12 février 2017, la composition du corps électoral était globalement semblable à celle des scrutins présentant une participation standard : les votants plus âgés, les catégories des hauts revenus et les personnes de formation supérieure étaient surreprésentés – proportionnellement à la part qu'ils occupent dans l'électorat – tandis que les jeunes, les couches sociales peu scolarisées et les catégories des bas revenus étaient sous-représentés (Tableau 2-1).

Tableau 2-1 : participation en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	46	1512	
Age			V = 0,27***
18 à 29 ans	31	204	+/-6,3
30 à 39 ans	31	151	+/-7,4
40 à 49 ans	43	273	+/-5,9
50 à 59 ans	48	297	+/-5,7
60 à 69 ans	62	292	+/-5,6
70 ans et plus	67	293	+/-5,4
Revenu équivalent			V = 0,17***
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3200)	34	335	+/-5,1
2 ^e quartile (CHF 3201 – 4600)	48	339	+/-5,3
3 ^e quartile (CHF 4601 – 6250)	50	283	+/-5,8
4 ^e quartile (> CHF 6250)	57	317	+/-5,5
Niveau de formation			V = 0,17***
Sans formation post-obligatoire	33	181	+/-6,9
Formation professionnelle initiale/apprentissage	44	628	+/-3,9
Maturité/formation professionnelle supérieure	46	300	+/-5,6
Haute école spécialisée/université/EPF	61	390	+/-4,8
Statut professionnel			V = 0,22***
Indépendant-e	46	118	+/-9,0
Employé-e	42	654	+/-3,8
Autres personnes actives	49	41	+/-15,3
Personne inactive en formation	47	82	+/-10,8
Personne inactive à la retraite	64	452	+/-4,4
Femme/homme au foyer	37	100	+/-9,5
Autres personnes inactives	24	62	+/-10,6

Les valeurs indiquées correspondent au nombre non pondéré de personnes interrogées (n) par groupe de critères pour lequel la marge d'erreur a été calculée. Le test du khi-carré de Pearson a été utilisé pour vérifier le caractère significatif du rapport entre deux variables (la plupart du temps) catégorielles. Le symbole *** indique une probabilité d'erreur inférieure à un pour mille ($Pr < ,001$), ** une probabilité d'erreur inférieure à un pour cent ($Pr < ,01$) et * une probabilité d'erreur inférieure à cinq pour cent ($Pr < ,05$). Le V de Cramer, une mesure d'association calculée à partir du khi-carré, permet d'établir le degré de corrélation entre deux variables. Le V de Cramer se situe entre 0 (aucune corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

Au-delà des facteurs socio-démographiques habituels déterminants pour la participation, des critères politiques ont également influé sur la disposition à voter. En témoigne la mobilisation variable des adhérents des différentes formations politiques autour des objets. Parmi les partis représentés au Conseil fédéral, c'est l'UDC qui a enregistré le taux de participation le plus faible : seuls 45% de ses membres ont pris part au scrutin. Le 26 septembre 2004, lorsque le peuple suisse s'était prononcé pour la dernière fois sur la naturalisation facilitée des étrangers des deuxième et troisième générations, le taux de participation des partisans de l'UDC s'élevait encore à 55%, un résultat supérieur à la moyenne. Avec un taux de respectivement 58% et 54%, le PLR et le PS ont pour leur part affiché une participation relativement élevée.

Le projet RIE III a-t-il attiré aux urnes des électeurs enclins au vote protestataire qui ne se déplacent jamais ou presque ? Aucune donnée empirique ne corrobore cette hypothèse. Deux résultats auraient même tendance à la réfuter : d'une part, les personnes qui se montrent méfiantes à l'égard du gouvernement n'ont dans leur grande majorité pas voté (69% d'abstention) ; d'autre part, les électeurs réguliers ont représenté 89% du corps électoral du 12 février 2017. Partant, les électeurs occasionnels portés sur le vote protestataire ne peuvent avoir constitué qu'une part marginale de l'électorat.

Comme à l'accoutumée, l'intérêt politique a joué un rôle prépondérant dans la participation : 77% des personnes en principe intéressées par la politique ont pris part au scrutin. Parmi celles qui ne manifestent aucun intérêt pour la question, elles sont en revanche 86% à s'être abstenues.

Tableau 2-2 : participation en fonction de critères politiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	46	1512	
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,17***
Tout à gauche (0-2)	57	110	+/-9,3
Gauche (3,4)	57	269	+/-5,9
Centre (5)	40	569	+/-4,0
Droite (6,7)	47	316	+/-5,5
Tout à droite (8-10)	66	142	+/-7,8
Sympathie politique			V = 0,25***
PLR	58	238	+/-6,3
PDC	50	137	+/-8,4
PS	54	307	+/-5,6
UDC	45	224	+/-6,5
PVL	50	38	+/-15,9
Les Verts	63	66	+/-11,6
Autre parti	71	108	+/-8,6
Aucun parti	29	394	+/-4,5
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,11*
Très faible (0-2)	31	48	+/-13,1
Faible (3,4)	40	97	+/-9,7
Moyenne (5)	38	195	+/-6,8
Elevée (6,7)	48	521	+/-4,3
Très élevée (8-10)	51	636	+/-3,9

Intérêt politique			V = 0,41***
Très intéressé-e	77	297	+/-4,8
Plutôt intéressé-e	53	799	+/-3,5
Plutôt pas intéressé-e	21	318	+/-4,5
Pas du tout intéressé-e	14	95	+/-7,0

Les deux motifs d'abstention les plus fréquemment cités ont été l'oubli et l'empêchement. 40% des personnes ne s'étant pas rendues aux urnes ont affirmé avoir oublié de voter. 35% ont expliqué avoir eu un empêchement. Dans les deux cas, le véritable pourcentage devrait être inférieur si l'on considère que le vote est souvent perçu comme un devoir et que, de ce fait, les personnes ont tendance à s'excuser de ne pas s'être acquittées de leur « devoir civique » en donnant des réponses satisfaisant à certaines attentes sociales.

Si l'on compare les motifs d'abstention de la présente votation à ceux invoqués lors des scrutins de septembre et novembre 2016, deux valeurs frappent. D'une part, la complexité matérielle du ou des objet(s) a été citée nettement plus souvent comme motif d'abstention lors de la présente votation (31%) que lors des deux dernières échéances (respectivement 25% et 20%). Si nous ne savons pas *lequel des trois* objets les personnes sondées avaient en tête lorsqu'elles ont justifié leur comportement, tout porte à croire qu'il s'agissait de la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III. D'autre part, l'issue escomptée a dissuadé moins d'électeurs que d'ordinaire de participer au scrutin. Pour la votation de février 2017, seuls 15% des abstentionnistes ont indiqué avoir renoncé à voter car le résultat était couru d'avance. Lors des deux précédentes enquêtes VOTO, cette valeur s'élevait à respectivement 22% et 23%. Ici aussi, il est impossible de dire avec certitude à quel(s) objet(s) se référaient les personnes interrogées. Néanmoins, il devrait également s'agir dans la majorité des cas de la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III, de précédentes enquêtes et la presse ayant annoncé un résultat serré.

Tableau 2-3 : raisons de la non-participation au scrutin (en % des abstentionnistes)

Raisons de la non-participation	Part (%)
Oubli d'aller voter	40
Empêchement (vacances, maladie, etc.)	35
Objets de la votation trop compliqués	31
Indécision	28
Désintérêt pour les objets de la votation	26
Les votations ne peuvent rien changer de toute façon	24
Le résultat ne dépend pas de ma seule voix	24
Le résultat de la votation était clair	15

Le nombre d'abstentionnistes est de 467. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre total de réponses matérielles données (hors « ne sait pas » et « aucune indication »). Plusieurs réponses étaient possibles.

3. La formation de l'opinion

L'importance des objets

Les personnes sondées ont été priées de situer, sur une échelle de 0 (« aucune importance ») à 10 (« très grande importance »), l'importance que représentaient pour eux personnellement les objets soumis au vote. En moyenne, c'est le projet de naturalisation facilitée qui s'est révélé le plus important (6,8). Avec un résultat moyen de 6,7, les votants ont accordé une valeur pratiquement identique à la RIE III, laquelle a généré une couverture médiatique plus de deux fois supérieure au premier projet selon le moniteur de vote fög¹. En comparaison avec les objets des deux précédents scrutins, la RIE III a également obtenu un résultat plutôt moyen. En effet, l'initiative « AVSplus », la loi sur le renseignement et l'initiative « Sortir du nucléaire » se sont toutes vu octroyer une plus grande importance sur le plan personnel que la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III. Les parties prenantes comme les médias, qui ont décrit la réforme comme « l'une des votations les plus importantes depuis des années »², ne sont visiblement pas parvenus à convaincre les électrices et les électeurs du caractère urgent et crucial de la réforme fiscale. L'importance personnelle relativement faible accordée à l'objet suggère en outre que les votants n'ont craint de conséquences *trop lourdes* ni en cas d'acceptation ni en cas de rejet du projet. Sinon, les valeurs correspondantes auraient dû se révéler plus élevées. Il n'en demeure pas moins que la RIE III a été considérée comme beaucoup plus importante que la RIE II en son temps (2008), qui avait recueilli une valeur moyenne de 4,5 seulement.

Une importance élevée a été accordée à la RIE III en particulier par les votants d'un certain âge, ceux ayant suivi une formation tertiaire et les hauts revenus. La réforme fiscale a par ailleurs bénéficié d'un intérêt marqué de la part des personnes associant cette dernière à des *pertes* de recettes fiscales (7,4), tandis que les personnes qui n'escomptaient aucune incidence majeure sur le plan fiscal lui ont octroyé une importance plus mesurée (6,5). Les différences entre les régions linguistiques se sont révélées minimales. Il n'a guère été possible de déterminer si des différences existaient entre les *cantons* en termes d'implication personnelle compte tenu du faible nombre de cas étudiés.

La naturalisation facilitée s'est vu accorder une plus grande importance à gauche qu'à droite. Une différence notoire est en outre apparue entre les sexes, les femmes ayant octroyé une importance supérieure à l'objet avec une valeur moyenne de 7,1 contre 6,5 pour les hommes.

Enfin, le fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération a été perçu comme plus important en Suisse italienne (6,7) qu'en Suisse romande (6,4) ou alémanique (6,2). A gauche, l'importance accordée à l'objet s'est révélée faible (tout à gauche : 5,7 ; à gauche : 5,8) tandis qu'à droite, le projet a été jugé plus important (à droite : 6,5 ; tout à droite : 6,7) que l'arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération, par exemple. Il est apparu de surcroît que la considération portée à l'objet dépendait également du fait de posséder ou non soi-même une voiture : chez les votants qui disposent en permanence d'un véhicule, le degré d'importance de l'objet a été évalué à 6,5 en moyenne contre 5,8 seulement chez ceux n'en possédant pas.

¹ Moniteur de vote fög du 12 février 2017. <http://www.foeg.uzh.ch/de/analyse/dossier.html#3> (en allemand)

² Par exemple dans le Tages-Anzeiger du 3 décembre 2016 :

<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standard/Steuern-zu-berechnen-ist-keine-exakte-Wissenschaft/story/11728085> (en allemand)

Tableau 3-1 : importance personnelle accordée aux objets de votation (part de l'importance en % des votants)

Degré d'importance	Naturalisation facilitée	FORTA	RIE III
Très faible (0,1)	5	3	3
Faible (2-4)	12	15	13
Moyenne (5)	12	18	18
Grande (6-8)	43	51	43
Très grande (9,10)	27	12	24
Total	100	100	100
Moyenne arithmétique (n)	6,8 (1041)	6,3 (1037)	6,7 (1025)

Remarques : les réponses « Ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Le scrutin du dimanche 12 février 2017 a été celui des extrêmes. En effet, pour deux des trois objets (la RIE III et la naturalisation facilitée), le processus de positionnement s'est déroulé de façon diamétralement opposée. Il a été extrêmement difficile pour les électeurs de se décider en ce qui concerne la RIE III. De fait, aucun objet n'a donné plus de fil à retordre aux votants au cours des 18 dernières années³ que la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III. 74% ont indiqué avoir éprouvé des difficultés à saisir les tenants et les aboutissants de la réforme. Il est intéressant de noter que la deuxième question la plus difficile soumise au vote au cours de cette période était la RIE II, en 2008. A l'époque, 54% des électeurs avaient rapporté avoir eu de la peine à venir à bout de la question – une valeur exceptionnellement élevée, mais encore bien en deçà de celle enregistrée pour la RIE III (74%). Cette comparaison montre à elle seule que la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III représentait un défi extrême en termes de décision de vote. La situation exactement inverse s'est présentée pour la naturalisation facilitée : depuis 2000, aucun objet n'a causé *moins* de difficultés aux votants que cette question. 92% ont assuré n'avoir eu aucun mal à cerner le projet.

A la question de savoir qui a éprouvé des difficultés particulières à comprendre la RIE III, la réponse est simple : presque tous les groupes de critères – même ceux habituellement très au fait des objets. Les personnes hautement qualifiées, celles manifestant un intérêt politique marqué, les électeurs bien informés de même que ceux affiliés à un parti : tous ont eu, selon leurs dires, de la peine à se faire une idée de la teneur de l'objet. La confiance témoignée au Conseil fédéral, qui représente pour beaucoup une véritable aide à la décision face à des questions techniques complexes, n'a été d'aucun secours elle non plus : au contraire, les personnes accordant leur confiance au Conseil fédéral ont globalement connu davantage de tracas (confiance élevée : 78% ; confiance très élevée : 75%) que celles lui manifestant une confiance plus limitée. De légères différences ont uniquement été mises en évidence en relation avec l'orientation politique et la communauté linguistique : les sympathisants du PS et du PLR ont fait état de difficultés légèrement moindres (71% et 70%) que la plupart des adhérents des autres formations politiques. De même, les Romandes et les Romands ont fait valoir moins de difficultés de compréhension (67%) que les électeurs des deux autres régions linguistiques.

³ Pour mesurer la difficulté de compréhension, nous disposons des valeurs recensées entre 2000 et 2017. Durant cette période, aucun autre objet n'a obtenu de résultat plus élevé. Depuis septembre 2016, la formulation de la question a toutefois légèrement changé. Dans le cadre des sondages VOX, la question était formulée ainsi : « Pour l'objet [titre de l'objet], a-t-il été plutôt facile ou plutôt difficile de se faire une idée des conséquences personnelles sur la base des informations reçues ? » Dans le cadre des enquêtes VOTO, la question est à présent posée en ces termes : « En ce qui concerne l'objet [titre de l'objet], avez-vous compris de quoi il s'agissait plutôt facilement ou plutôt difficilement ? »

Tableau 3-2 : difficultés de compréhension (en % des votants)

Difficultés de compréhension	Naturalisation facilitée	FORTA	RIE III
Décision plutôt aisée	92	75	25
Décision plutôt compliquée	7	23	74
Aucune indication, ne sait pas	1	3	1
Total	100	100	100

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

Les difficultés pour parvenir à une décision se sont également reflétées dans le moment de la décision. Un peu moins d'un tiers des électeurs seulement (30%) savaient dès le début comment ils voteraient sur la RIE III. Les 70% restants ont pris leur décision pendant la campagne, dont 30% au tout dernier moment. Rares ont été les votations dont l'issue est restée incertaine aussi longtemps et la possibilité d'un revirement aussi élevée que pour la RIE III. De ce point de vue, la naturalisation facilitée a foncièrement contrasté avec la réforme fiscale, puisqu'environ trois quarts des électeurs (74%) savaient d'emblée quel bulletin ils glisseraient dans l'urne. Seuls 9% n'ont opéré leur choix qu'au dernier moment. En somme, dans l'esprit des votants, le vote sur la naturalisation facilitée était déjà joué avant que la campagne ne démarre véritablement.

Tableau 3-3 : moment de la décision (en % des votants)

Moment de la décision	Naturalisation facilitée	FORTA	RIE III
Dès le début	74	41	30
Pendant la campagne	17	39	40
Au dernier moment	9	20	30
Total	100	100	100

Les résultats ont été pondérés. Les réponses « Ne sait pas » (max. 2%) n'ont pas été prises en compte. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

L'information

Afin de déterminer à quel point les électrices et électeurs étaient au fait sur les objets soumis au vote, nous avons développé un indice. L'indice relatif à l'information spécifique à chaque objet se compose de la question sur les objets de la votation et de celle sur les raisons. Il a été déterminé comme suit : les personnes qui ont réussi à citer chaque objet de la votation ont obtenu un point. Aucun point n'a été attribué à la question portant sur les raisons en l'absence d'une vraie réponse (*ne sait pas, aucune indication, « pas compris/trop compliqué » ou réponses similaires*). Les raisons d'ordre général, sans rapport avec le contenu, ou les recommandations ont donné lieu à un point. Les personnes ayant mentionné une raison de fond – indépendamment de leurs explications nuancées – ont reçu deux points. En conséquence, un total de trois points maximum était possible.

En moyenne, les votants ont obtenu 2,7 points à l'indice d'information pour la naturalisation facilitée, 2,4 points pour le FORTA et 2,3 points pour la RIE III. La différence négligeable entre la valeur faisant référence au FORTA et celle obtenue pour la RIE III (légèrement inférieure) s'explique essentiellement par le fait que contrairement au vote sur le FORTA, beaucoup se sont *souvenus de la tenue du vote sur la RIE III*. Compte tenu de la publicité massive ayant été déployée dans le cadre de cette votation, ce résultat n'a rien de surprenant. Si l'on compare le degré d'information avec les difficultés de compréhension, il faut tenir compte du fait que ces dernières (Tableau 3-2) s'attachent aux *difficultés rencontrées pour parvenir à une décision* (lesquelles étaient probablement surmontées à la fin du processus) *tandis que* l'indice d'information mesure l'état des connaissances *une fois que* les électeurs se sont forgé leur opinion.

Tableau 3-4 : connaissances spécifiques aux objets (en % des votants)

Niveau d'information	Naturalisation facilitée	FORTA	RIE III
0 point : non informé-e	1	2	3
1 point	3	8	15
2 points	25	36	29
3 points : informé-e	70	55	53
Total	100	100	100
Moyenne arithmétique (n)	2,7 (998)	2,4 (927)	2,3 (922)

Remarques : les réponses « Ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

La recherche d'informations

Nous avons proposé aux personnes sondées un certain nombre de sources d'information en leur demandant de nous indiquer dans quelle mesure elles recourent à chacune d'elles. Le Tableau 3-5 présente la proportion d'électrices et d'électeurs qui se sont appuyés sur chaque source et dans quelle mesure (dans le cadre de la détermination de l'intensité d'utilisation, les personnes ayant indiqué ne pas avoir *du tout* utilisé la source correspondante n'ont pas été prises en considération). Avec 91%, les articles de journaux ont eu la faveur des votants. Si le livret d'explications du Conseil fédéral a suscité un intérêt un peu plus réduit (88%), son intensité d'utilisation, évaluée à 6,9 points sur une échelle de 1 à 10, est légèrement supérieure à celle des articles de journaux (6,6 points). Parmi les sources d'information consultées relativement rarement figurent les informations sur le lieu de travail (37%), les films et vidéoclips sur Internet (32%) et les médias sociaux comme Facebook ou Twitter (26%).

Tableau 3-5 : utilisation des médias (en % des votants, n = 1000-1044)

Sources d'information	Taux d'utilisation en %	Intensité d'utilisation
Articles dans les journaux	91	6,6
Livret d'explications du Conseil fédéral	88	6,9
Emissions sur la votation à la télévision	82	6,4
Annonces dans les journaux	71	5,0
Journaux ou prospectus de votation	70	5,3
Emissions sur la votation à la radio	70	5,6
Courriers de lecteurs dans les journaux ou commentaires de lecteurs sur les forums en ligne	67	5,1
Affiches dans la rue	61	4,0
Sondages	58	4,7
Pages d'actualités sur Internet	52	5,1
Informations sur le lieu de travail	37	4,6
Films et vidéoclips sur Internet	32	3,9
Médias sociaux comme Facebook ou Twitter	26	4,4

Les résultats ont été pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« Taux d'utilisation en % ») indique la proportion de votants qui ont utilisé la source d'information en question. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe sur la mesure dans laquelle chaque média a été mis à profit (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation entre 1 et 10). La moyenne repose uniquement sur les indications fournies par les personnes qui ont effectivement utilisé le média en question.

4. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération

Le contexte

Le 12 février 2017, le peuple suisse devait une nouvelle fois se prononcer sur la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération. En 1983, en 1994 et en 2004 toutefois, des projets similaires avaient échoué aux urnes. L'arrêté fédéral qui a été présenté au peuple cette année prévoit de simplifier la procédure de naturalisation (en d'autres termes de recourir à la « naturalisation facilitée ») pour les jeunes étrangers de la troisième génération. En comparaison avec l'objet que les citoyens avaient rejeté en 2004, la révision actuelle exclut toute acquisition automatique de la nationalité : les candidats à la naturalisation devront déposer une demande et remplir, comme aujourd'hui, une série de critères d'intégration. La procédure facilitée ne s'appliquera en outre qu'aux personnes de 25 ans tout au plus qui sont nées en Suisse, y ont suivi au moins cinq ans de scolarité obligatoire et font partie de la troisième génération à résider dans le pays.

La loi d'exécution qui fixe les conditions de la naturalisation facilitée a au préalable été adaptée par le Parlement. Pour que celle-ci puisse entrer en vigueur, la révision de la Constitution doit tout d'abord être adoptée par le peuple. Au Parlement, cette dernière s'est principalement heurtée à l'opposition de l'UDC, mais aussi de certains membres des groupes PLR et PDC. Les assemblées des délégués de l'UDC, de l'UDF et des Démocrates Suisses ont recommandé de rejeter la révision constitutionnelle, tandis que les autres partis ont donné un mot d'ordre en faveur de celle-ci (pour les sections cantonales divergentes, cf. tableau 0-7).

Les révisions constitutionnelles requièrent la double majorité du peuple et des cantons. C'est sur cette double exigence qu'un projet de naturalisation facilitée avait capoté en 1994. Car si l'objet en question avait recueilli la majorité populaire, il avait été rejeté par les cantons. En 2017 cependant, le projet de naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération a franchi ces deux obstacles avec une marge assez confortable : 60,4% des électeurs ont glissé un *oui* dans les urnes et 17 cantons ont approuvé l'objet.

Le verdict des urnes

Les critères socio-démographiques n'ont joué qu'un rôle marginal dans le cadre du scrutin sur la naturalisation facilitée. Le niveau de formation fait ici figure d'exception. Si ce critère a influé sur le vote des électeurs, son impact reste relativement limité : ainsi, la moitié des votants ayant suivi une formation professionnelle ont glissé un *oui* dans les urnes, contre 75% parmi les diplômés d'une haute école. Bien que non négligeable, cet écart ne permet pas de parler d'un « fossé » dans le domaine du niveau de formation. Le statut migratoire a également exercé une influence modérée sur la décision de vote : les Suisses et Suissesses de naissance dont les parents sont nés en Suisse ont approuvé la naturalisation facilitée à 58%, contre 72% pour les personnes naturalisées. Les personnes étant elles-mêmes passées par une procédure de naturalisation ont eu tendance à voter en faveur du projet. Cependant, l'écart de 14 points de pourcentage avec les personnes possédant la nationalité suisse depuis la naissance est d'une part modéré et n'a eu d'autre part qu'un effet tout à fait mineur sur le résultat global.

Hormis les différences liées aux régions linguistiques déjà connues, d'autres critères sociaux n'ont en revanche pas du tout pesé dans le résultat du scrutin. Ainsi, ni le revenu, ni le sexe, ni l'âge n'ont joué un rôle significatif dans la décision de vote.

Tableau 4-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	60	998	-
Niveau de formation			V = 0,21***
Sans formation post-obligatoire	59	96	+/-9,8
Formation professionnelle initiale/apprentissage	50	397	+/-4,9
Maturité/formation professionnelle supérieure	61	197	+/-6,8
Haute école spécialisée/université/EPF	75	303	+/-4,9
Statut professionnel			V = 0,17**
Indépendant-e	69	80	+/-10,1
Employé-e	64	400	+/-4,7
Autres personnes actives	45	26	+/-19,1
Personne inactive en formation	72	53	+/-12,1
Personne inactive à la retraite	54	356	+/-5,2
Femme/homme au foyer	48	56	+/-13,1
Autres personnes inactives	90	27	+/-11,3
Statut migratoire			V = 0,10*
Suisse/Suisse de naissance, deux parents suisses	58	702	+/-3,7
Suisse/Suisse de naissance, au moins un parent issu de la migration	60	120	+/-8,8
Naturalisé-e	72	176	+/-6,6

La principale différence avec les précédents objets relatifs à la naturalisation, qui se sont tous soldés par un échec, tient au fait que cette fois, la majorité des électeurs du centre⁴ ont voté « oui ». Ainsi, parmi les personnes qui se situent au centre de l'échiquier politique, 62% ont approuvé le projet. Même chez les votants qui se positionnent au centre-droit, le oui l'emportait encore à une courte majorité. Seuls les électeurs se situant à l'extrême droite ont rejeté la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération – leur opposition a cependant été massive avec un non atteignant les 78%. A comparer les chiffres de 2017 avec ceux de 2004, où un projet similaire avait échoué à recueillir la majorité du peuple, il devient évident que c'est le centre qui a permis à l'objet d'obtenir une majorité confortable lors de ce quatrième coup d'essai. Ainsi, en 2004 déjà, le camp de la gauche avait clairement voté en faveur de la naturalisation facilitée (tout à gauche : 88% de oui ; à gauche : 83%), tandis que tout à droite, le non culminait à 81%, un résultat lui aussi sans appel. C'est au centre que les lignes ont bougé : alors qu'en 2004, 59% des électeurs du centre s'étaient opposés au projet, ils sont 62% à y avoir souscrit en 2017.

Si l'on considère les grandes formations politiques, seuls les électeurs de l'UDC ont majoritairement rejeté l'objet. 79% ont suivi le mot d'ordre du parti et glissé un *non* dans les urnes, une part qui s'élevait encore à 92% en 2004. Le PS et les Verts se sont pour leur part montrés unis en faveur de la naturalisation facilitée : avec 88% de oui, l'objet a obtenu auprès des membres du PS quasiment le même résultat que le projet présenté en 2004 (86%). Au sein du PLR également, le taux d'adhésion

⁴ Les électeurs pris en considération sont ceux qui, sur l'échiquier politique, se positionnent précisément au centre (valeur « 5 » sur l'échelle gauche-droite). Ces personnes *ne* doivent cependant *pas* être assimilées aux électeurs des partis que l'on qualifie habituellement de « partis du centre ». A titre d'exemple, 37% des adhérents de l'UDC et 26% de ceux du PS se positionnent précisément au centre de l'échiquier politique.

aux deux projets s'est révélé presque identique, à savoir 59% en 2004 et 61% en 2017. Ce sont les électeurs du PDC, et plus encore les personnes non affiliées à un parti, qui ont rejoint le camp du oui : au PDC, plus des deux tiers des votants (71%) ont approuvé la simplification de la procédure de naturalisation après avoir été environ la moitié (47%) à lui opposer un refus en 2004. Parmi les personnes non affiliées à un parti, l'objet a recueilli la majorité des deux tiers après avoir essuyé 61% de refus en 2004. En somme, les membres de l'UDC se sont retrouvés relativement isolés lors de la votation. Il leur a manqué le soutien de l'électorat bourgeois et indépendant.

La position vis-à-vis de la population étrangère résidante a également pesé dans le scrutin. Parmi les personnes qui souhaitent offrir les mêmes chances aux étrangers qu'aux Suisses et aux Suissesses, 83% ont glissé un *oui* dans les urnes. A l'autre extrémité de l'échelle – autrement dit parmi les électeurs qui souhaitent privilégier la population suisse –, encore 40% ont voté « oui ». Ce dernier chiffre suggère que le projet assoupli par rapport à la version de 2004 n'a plus guère déclenché de craintes d'une « surpopulation étrangère ». De fait, lorsqu'un projet de naturalisation est soutenu par 40% même de ceux qui se montrent habituellement extrêmement sceptiques vis-à-vis de l'immigration, cela indique que les votants estiment que l'objet en question n'entraînera qu'une modification mineure du statu quo.

Enfin, la confiance témoignée au gouvernement a également joué un rôle important dans le vote – ce quel que soit le parti auquel les personnes sondées s'identifiaient⁵. Les personnes qui se montrent méfiantes à l'égard du gouvernement ont largement rejeté la révision (66% de votes défavorables), tandis que celles qui placent une grande confiance dans celui-ci l'ont acceptée tout aussi clairement (75% de oui).

Tableau 4-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	60	998	
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,45***
Tout à gauche (0-2)	85	84	+/-7,6
Gauche (3,4)	93	202	+/-3,5
Centre (5)	62	353	+/-5,1
Droite (6,7)	51	206	+/-6,8
Tout à droite (8-10)	22	113	+/-7,6
Sympathie politique			V = 0,49***
PLR	61	178	+/-7,2
PDC	71	96	+/-9,1
PS	88	226	+/-4,2
UDC	21	149	+/-6,4
PVL	78	29	+/-15,1
Les Verts	84	53	+/-9,9
Autre parti	60	84	+/-10,5
Aucun parti	66	183	+/-6,9

⁵ La confiance dans le gouvernement est corrélée à la sympathie politique. Ce sont en particulier les sympathisantes et sympathisants de l'UDC qui se montrent extrêmement méfiants à l'égard du gouvernement (pourcentage des personnes particulièrement méfiantes qui s'identifient à l'UDC dans ce groupe de critères : 54%). Ces personnes ont ainsi rejeté l'objet dans une proportion supérieure à la moyenne. Toutefois, ce n'est pas la méfiance à l'égard du gouvernement qui a été le premier élément déterminant, mais plutôt l'identification au parti ou les valeurs partagées par la tête et la base du parti. Une analyse multivariée révèle malgré tout qu'au sein des membres de l'UDC également, la méfiance à l'égard du gouvernement a conduit à une proportion de non plus élevée.

Position : mêmes chances pour les étrangers vs préférence aux Suisses et aux Suissesses			V = 0,35***
Mêmes chances pour les étrangers	83	297	+/-4,3
Position mitigée	64	349	+/-5,0
Préférence aux Suisses et aux Suissesses	40	327	+/-5,3
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,30***
Très faible à faible (0-4)	34	86	+/-10,0
Moyenne (5)	38	116	+/-8,8
Elevée (6,7)	60	351	+/-5,1
Très élevée (8-10)	75	438	+/-4,1

Les motivations

Les principaux motifs d'approbation et de refus ont été recensés à l'aide d'une question ouverte. Les personnes sondées ont pu citer plusieurs motifs, qui ont ensuite été codés manuellement selon un schéma ad hoc et synthétisés. Les tableaux ci-après indiquent à quelle fréquence les différents motifs ont été cités comme première réponse (réponse principale) et à quelle fréquence ils ont été mentionnés au total (ensemble des réponses) par les partisans du oui ou du non.

Dans les **motifs d'approbation**, un argument a prédominé : les personnes vivant en Suisse depuis la troisième génération déjà sont considérées comme des citoyens suisses. 49% des partisans du projet ont cité ce motif comme raison principale de leur décision. D'autres (13%) ont adhéré à l'hypothèse de l'intégration contenue dans l'objet, arguant que les jeunes adultes de la troisième génération étaient bien intégrés et devaient par conséquent bénéficier de la naturalisation facilitée.

Pour 12% des défenseurs du projet, c'est leur propre parcours migratoire ou leur environnement proche qui a guidé leur choix. Les personnes naturalisées comptent en effet pour 40% dans ce groupe de motivations, alors qu'elles représentent approximativement 18% de tous les votes positifs. D'autres encore (7%) ont souhaité envoyer un signal avec leur vote ou manifester leur solidarité avec les jeunes étrangers. Entrent également dans cette catégorie les affirmations selon lesquelles les personnes souhaitent, par le biais de la naturalisation facilitée, permettre aux adolescents étrangers de s'identifier à la Suisse.

D'autres motifs n'ont été cités que de façon isolée. Presque personne n'a invoqué des économies sur les frais administratifs, pas plus que des comparaisons n'ont été établies avec les procédures de naturalisation appliquées à l'étranger. Seules quelques personnes ont enfin fait remarquer qu'au contraire des anciens projets, la révision actuelle ne prévoyait aucune acquisition automatique de la nationalité.

La contre-offensive lancée par l'UDC a donné lieu à un vif débat médiatique durant la campagne de votation. Or elle a visiblement joué un rôle secondaire pour les électeurs, seuls 2% des partisans du projet (ensemble des réponses) y ayant fait référence.

Tableau 4-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Références à l'identité et à l'intégration	64		88	
Les personnes de la troisième génération sont des Suisses/Suissesses	49	367	58	431
Les personnes de la troisième génération/Les personnes concernées sont bien intégrées	13	96	24	180
Autres références à l'identité	2	13	6	47
Environnement social (personnes elles-mêmes naturalisées ou personnes naturalisées/candidats à la naturalisation dans l'environnement proche)	12	92	19	138
Décision en faveur des personnes concernées (signal positif, solidarité, etc.)	7	51	18	134
Motifs d'ordre général	4	30	5	37
Recommandations	2	17	7	53
Motifs divers	10	72	20	145
Ne sait pas / aucune indication	1	5	1	5
Total	100	743	157	1170

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

Les personnes ayant rejeté l'objet ont principalement justifié leur choix par la non-nécessité, selon elles, de faciliter la procédure de naturalisation. 29% ont fait remarquer qu'une naturalisation était possible même sans procédure facilitée. D'autres (11%) souhaitaient qu'un effort soit demandé aux candidats à la naturalisation, estimant que la procédure facilitée ferait disparaître cette exigence. Le fait que ces arguments aient été cités plus fréquemment par des votants ayant une opinion globalement positive (19%) de la population étrangère résidante que ceux en ayant une opinion globalement négative (11%) atteste que ces motifs n'ont pas seulement été avancés pour masquer un scepticisme de principe à l'égard des étrangers.

18% des adversaires du projet ont repoussé ce dernier en raison de leur opinion globalement négative des étrangers. Pour ces votants, la question de savoir jusqu'où vont les simplifications de la procédure de naturalisation importe probablement peu étant donné qu'ils rejettent par principe de tels allègements de procédure. Chez certains électeurs, les motivations exprimées laissent entendre qu'ils s'opposent de façon pure et simple aux naturalisations. D'autres (19%) souhaitent explicitement que la pratique en matière de naturalisation ne soit pas assouplie et demandent que des mécanismes de contrôle stricts soient respectés. Sachant que l'objet ne prévoyait pas de modification des critères de naturalisation, il est difficile de dire si ces votants n'en savaient rien ou s'ils estimaient plutôt que *l'adoption du projet induirait à moyen ou à long terme* un assouplissement progressif des critères de naturalisation.

Tableau 4-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

Critères	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Pas de nécessité de faciliter la procédure	40		51	
La naturalisation est possible même sans procédure facilitée	29	75	35	90
Les personnes qui souhaitent se faire naturaliser doivent fournir un effort	11	27	15	38
Autres arguments invoquant l'absence de nécessité	0	0	1	1
Opinion négative des étrangers (nombre élevé de personnes étrangères ou naturalisées, comportement négatif des étrangers)	18	47	29	75
Référence à la procédure de naturalisation	19		25	
Refus général de libéraliser la procédure de naturalisation, bonne procédure en place	8	20	11	28
Contrôle important / opposition à tout automatisme	8	20	10	26
Autres arguments en faveur d'une attribution restrictive	3	7	4	11
Détournement de la finalité de la nationalité / motivations utilitaires des candidats à la naturalisation	7	17	14	35
Réserves fédéralistes	5	12	6	15
Motifs divers	2	6	4	11
Motifs d'ordre général	3	7	3	7
Recommandations	4	11	5	14
Ne sait pas / aucune indication	2	6	2	6
Total	100	255	139	357

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

7% des partisans du non ont rejeté la naturalisation facilitée parce qu'ils présument de motivations purement utilitaires (avantages économiques, liberté de voyager) de la part des candidats à la naturalisation concernés. Enfin, 5% ont vu dans l'objet une atteinte au principe du fédéralisme : ils se sont opposés au projet de retirer à l'avenir la compétence de la naturalisation des étrangers de la troisième génération aux cantons pour la confier à la Confédération. Dans le contexte de la campagne contre la naturalisation facilitée, il est également intéressant de noter qu'un argument n'a guère été cité : celui de la menace d'une « islamisation » de la Suisse. Seules quelques personnes se sont référées à l'islam pour justifier leur décision.

Si l'on récapitule les motifs d'approbation et de refus, on parvient à la conclusion suivante : pour la grande majorité des votants, le projet de naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération n'était pas assimilé à une question de coûts administratifs, de règles de procédure ou encore de fédéralisme, mais à une question d'identité.

L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer divers arguments favorables et défavorables qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter (Tableau 4-5). Dans le cadre de l'analyse de ces arguments, il n'était pas seulement intéressant de connaître le pourcentage total d'approbation ou de rejet, mais également de découvrir quels arguments ont divisé les camps du oui et du non. Lorsque l'évaluation des arguments fait ressortir des divergences marquées entre les deux camps, cela suggère que les points considérés ont joué un rôle prépondérant dans la décision.

L'un des principaux **arguments en faveur du projet** – celui selon lequel les étrangers de la troisième génération qui vivent en Suisse font partie du pays avec tous les droits et devoirs des Suisses – a été approuvé par 76% des votants. Parmi les personnes favorables à l'objet, l'argument était absolument incontesté (95% d'adhésion). Mais même une petite moitié des détracteurs du projet (47%) y ont souscrit. Alors pourquoi ces derniers ont-ils rejeté l'objet tout en ne récusant en principe pas l'argument susmentionné ? L'analyse des motivations de ces votants ne fournit pas de véritable éclairage. Seule différence notable avec les autres adversaires du projet : ces personnes ont plus souvent demandé aux candidats à la naturalisation de consentir à davantage d'efforts en vue de la naturalisation – en guise de preuve de leur bonne foi en quelque sorte.

Ainsi que nous venons de le montrer, les considérations d'efficacité (« l'État fera des économies si la procédure de naturalisation n'est plus aussi longue et fastidieuse ») ont rarement été citées comme motif d'approbation. Cela dit, 62% des votants ont adhéré à l'argument, de même que 46% des adversaires du projet. Ces derniers n'ont cependant pas estimé que le raisonnement justifiait d'approuver la naturalisation facilitée.

La question de savoir si une naturalisation rapide accélérerait l'intégration des jeunes étrangers a divisé de façon beaucoup plus évidente les électeurs. Les partisans du projet étaient largement convaincus de cette réalité (73%) tandis que ses adversaires l'ont tout aussi clairement contestée (74%). Les personnes naturalisées, qui d'une certaine manière parlent en connaissance de cause, ont davantage adhéré à l'argument (66%) que les Suisses et Suissesses de naissance (51%).

Parmi les **arguments contre** la naturalisation facilitée proposés, celui selon lequel il n'y a aucune nécessité d'agir puisqu'il n'a jamais été aussi facile qu'aujourd'hui d'obtenir le passeport suisse a eu dans l'analyse multivariée l'impact le plus fort sur le vote. Ce constat se reflète également dans la puissance de l'argument : 63% des opposants au projet n'ont pas vu la nécessité qu'il y avait de faciliter la procédure de naturalisation, un argument auquel ont adhéré 18% seulement des personnes favorables à l'objet. Comme tous les autres motifs d'opposition, cet argument n'a néanmoins pas convaincu la majorité des votants.

De tous les motifs de désapprobation, c'est l'argument fédéraliste qui a emporté la plus large adhésion. 44% des électeurs ont estimé que la Confédération n'avait pas à s'immiscer dans les compétences des cantons et des communes en matière de naturalisation. L'analyse des motivations a cependant montré que cet argument n'avait eu que dans de très rares cas un impact déterminant.

A titre de comparaison, l'argument selon lequel la révision cache la volonté d'occulter l'ampleur véritable du pourcentage d'étrangers n'a trouvé qu'un écho mineur. Selon la perspective, « seuls » ou « pas moins de » 30% de tous les électeurs ont soupçonné les autorités de suivre une sorte d'« *agenda caché* » avec la naturalisation facilitée. A cet égard, il est surprenant de constater que ce soupçon ne présente qu'une corrélation modérée avec la confiance témoignée au gouvernement : la moitié des personnes méfiantes à l'égard du Conseil fédéral ont souscrit à l'argument. Parmi celles qui placent une très grande confiance dans le gouvernement, leur proportion est certes plus faible, mais elle atteint tout de même 21%.

Seule une minorité des votants (29%) s'attendaient à ce que l'adoption de la naturalisation facilitée entraîne une vague massive de naturalisations. Cet argument n'a même pas convaincu la majorité des opposants au projet (48%).

Tableau 4-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

Arguments en faveur de la naturalisation facilitée		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Quand on vit en Suisse depuis trois générations, on fait partie de la Suisse avec tous les droits et devoirs des Suisses. »	Total	76	22	2
	Partisans	95	4	1
	Opposants	47	49	4
« Une naturalisation rapide accélère l'intégration des jeunes étrangers et étrangères. »	Total	53	45	2
	Partisans	73	26	1
	Opposants	22	74	3
« L'État fera des économies si la procédure de naturalisation n'est plus aussi longue et fastidieuse. »	Total	62	31	6
	Partisans	73	19	8
	Opposants	46	49	4
Arguments contre la naturalisation facilitée		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« En matière de naturalisation, la Confédération ne doit pas s'immiscer dans les compétences des cantons et des communes. »	Total	44	51	5
	Partisans	32	64	4
	Opposants	63	32	5
« La naturalisation facilitée pour la troisième génération n'est qu'un premier pas. Elle sera forcément suivie de la naturalisation automatique qui, à son tour, entraînera des naturalisations de masse. »	Total	29	68	2
	Partisans	17	81	1
	Opposants	48	48	4
« Cette révision cache la volonté d'occulter l'ampleur véritable du pourcentage d'étrangers. »	Total	30	63	7
	Partisans	14	80	6
	Opposants	55	36	9
« Il n'y a aucune nécessité d'agir. Il n'a jamais été aussi facile qu'aujourd'hui d'obtenir le passeport suisse. »	Total	36	57	7
	Partisans	18	76	6
	Opposants	63	29	8

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 76% de l'ensemble des votantes et votants (resp. 95% et 47% de tous les partisans et opposants) soutiennent l'argument pour la naturalisation facilitée selon lequel les personnes qui vivent en Suisse depuis trois générations font partie de la Suisse. Cet argument a été rejeté par 22% de tous les votants, alors que 2% n'ont pas été en mesure de répondre (« Ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%. N pour tous les arguments : total = 1045.

5. Arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération

Le contexte

Le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de créer le fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA) sur le même modèle que le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Ce nouveau fonds est appelé à remplacer le fonds d'infrastructure en vigueur depuis 2008, lequel s'annonçait hautement déficitaire⁶ à l'horizon 2019. Contrairement au fonds actuel, le FORTA ne sera pas limité dans le temps. Le nouveau fonds servira principalement à développer le réseau des routes nationales, à éliminer les goulets d'étranglement et à promouvoir les projets d'infrastructure dans les agglomérations comme dans les régions périphériques et de montagne. Une enveloppe d'environ 6,5 milliards de francs sera utilisée pour supprimer les goulets d'étranglement dans le cadre de l'étape de réalisation 2030. Le fonds sera alimenté par des sources de financement actuelles mais aussi de nouvelles sources, parmi lesquelles l'impôt sur les véhicules automobiles, 10% du produit de l'impôt sur les huiles minérales et, dès 2020, une redevance prélevée sur les voitures électriques. Par ailleurs, dès que les réserves du fonds passeront en dessous d'une certaine limite, la surtaxe sur les huiles minérales augmentera de 4 centimes.

Le Conseil national s'est prononcé en faveur du projet par 146 voix contre 48, le Conseil des Etats par 41 voix contre 1. Le FORTA étant amené à être inscrit dans la Constitution, la décision finale revenait inévitablement au peuple. Durant la campagne qui a précédé ce référendum obligatoire, ce sont principalement le PS⁷, les Verts et l'Association transports et environnement qui ont milité en faveur du non. Néanmoins, le FORTA n'a pas déchaîné les passions, l'objet étant resté clairement dans l'ombre des deux autres projets soumis au vote le même jour.⁸

Le verdict des urnes

Une fois n'est pas coutume, ce sont les « non-résultats » d'une analyse qui sont les plus probants : pas le moindre critère social ou presque ne coïncide avec le résultat du scrutin. Ni la possession d'un véhicule ni la nécessité d'en avoir un n'ont influencé le verdict. En effet, même les personnes ne possédant pas le permis de conduire ont majoritairement (53%) appuyé le FORTA, tandis qu'à l'inverse, celles qui disposent toujours d'une voiture n'ont pas toutes glissé un oui dans les urnes (taux d'approbation de 66%). Même la dépendance quotidienne à l'automobile n'a pas eu d'effets considérables sur le comportement de vote.

Tableau 5-1 : comportement de vote en fonction de certains critères socio-démographiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	62	927	
En possession d'une voiture			V = 0,13*
N'a pas le permis de conduire	53	24	+/-20,0
Ne dispose d'aucune voiture	48	97	+/-9,9
Dispose d'une voiture après entente	57	113	+/-9,1
Dispose toujours d'une voiture	66	692	+/-3,5

⁶ Dès 2019, il aurait fallu prévoir un déficit annuel de 1,3 milliard de francs.

⁷ Cinq sections cantonales du PS se sont toutefois écartées du mot d'ordre de leur parti.

⁸ Cf. à ce sujet l'analyse des annonces de l'APS (en allemand) :

https://anneepolitique.swiss/static_files/APS-Inserateanalyse%20zum%2012.02.2017.pdf

Dépendance à la voiture			V = 0,07
Oui	67	447	+/-4,1
Non	61	355	+/-5,1
Revenu équivalent			V = 0,13*
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3200)	57	169	+/-7,5
2 ^e quartile (CHF 3201 – 4600)	59	211	+/-6,6
3 ^e quartile (CHF 4601 – 6250)	60	187	+/-7,0
4 ^e quartile (> CHF 6250)	72	234	+/-5,8

Les critères politiques de même que les aspects liés au processus de positionnement ont davantage pesé sur la décision concernant le FORTA que les critères sociaux. Pour autant, eux non plus n'ont pas divisé fondamentalement les partisans du projet et ses opposants, laissant apparaître un clivage gauche-droite peu profond entre les deux camps. Tout à gauche de l'échiquier politique, le FORTA a été rejeté par près de deux électeurs sur trois (65%), alors qu'il séduisait la majorité de la gauche modérée, toute courte qu'elle fût (54%). Le soutien le plus unanime en faveur du fonds est venu du centre (70%) et de la droite modérée (74%). Dans les rangs de l'extrême droite, le oui retombait à 56%. Toutefois, si les différences idéologiques entre les partisans du projet et ses détracteurs sont tangibles, force est de souligner qu'un objet approuvé dans une mesure presque identique par l'extrême droite (56%) et la gauche modérée (54%) ne peut avoir sous-tendu un conflit idéologique très virulent.

Ce sont encore entre les partis que les différences de comportement de vote sont le plus marquées. Ainsi, les adhérents du PLR ont souscrit au FORTA à 86%, tandis que les Verts l'ont repoussé avec 64% de non. Les autres partis se situent entre ces deux extrêmes. Le taux d'approbation relativement élevé enregistré dans les rangs du PS (47%) et celui plutôt bas des sympathisantes et sympathisants de l'UDC (55%) sont à mettre en exergue. Jamais encore les deux camps n'avaient été si proches lors des dernières votations portant sur la politique des transports.

Trois valeurs dans lesquelles se reconnaissent les électrices et électeurs ont influé dans une certaine mesure sur leur décision. C'est le cas tout d'abord de la position vis-à-vis de la protection de l'environnement. Les personnes davantage préoccupées par la prospérité que par l'environnement ont approuvé l'objet avec une probabilité relative (67%). A contrario, celles et ceux qui placent l'environnement avant la prospérité ont dit « oui » à 54%. Rien de surprenant à cela si l'on considère que l'objet portait sur le développement du réseau des routes nationales. Cependant, le *oui* accordé aussi par une majorité des fervents défenseurs de l'environnement (54%) est le signe que le conflit rail-route inhérent à l'objet ne s'est pas vraiment produit. La situation est en tout point identique lorsque l'on analyse la décision de vote à l'aune de la position à l'égard de l'Etat social et du degré d'intervention de l'Etat sur le marché. Les partisans d'un Etat social fort et d'un Etat interventionniste ont été plus nombreux à refuser le fonds routier que leurs antagonistes. Ce résultat était lui aussi attendu eu égard à l'argument des adversaires du fonds, déçus à l'idée que les recettes fiscales utilisées pour financer les routes ne puissent profiter à d'autres projets, de nature sociale par exemple. Ici encore, les différences n'ont pas été marquées. La faible virulence générale des conflits de valeurs laisse supposer que l'arrêté fédéral n'a suscité qu'un intérêt plutôt poli, éclipsé qu'il était par les deux autres objets.

Lorsque des objets sont peu combattus et qu'ils sont peu relayés par la presse, les votants ont davantage tendance à se laisser guider dans leur choix qu'ils ne le font lorsqu'ils doivent se prononcer sur des sujets hautement émotionnels. La tendance à préférer le statu quo en est un exemple. Elle consiste à privilégier plutôt le *non* en cas d'indécision. Dans les faits, les électeurs ayant eu des difficultés à se positionner par rapport au contenu de l'objet ont voté « non » beaucoup plus souvent (54%) que ceux n'ayant eu aucun mal à se forger une opinion (33%). La confiance à l'égard du gouvernement a assurément aussi pesé dans la balance : les personnes peu enclines à se fier au gouvernement ont rejeté le FORTA à hauteur de 55%, celles lui accordant leur pleine confiance l'ayant soutenu à 69%.

Tableau 5-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	62	927	
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,25***
Tout à gauche (0-2)	35	78	+/-10,6
Gauche (3,4)	54	182	+/-7,2
Centre (5)	70	326	+/-5,0
Droite (6,7)	74	201	+/-6,1
Tout à droite (8-10)	56	106	+/-9,4
Sympathie politique			V = 0,31***
PLR	86	171	+/-5,2
PDC	74	91	+/-9,0
PS	47	207	+/-6,8
UDC	55	143	+/-8,2
PVL	66	28	+/-17,5
Les Verts	36	52	+/-13,0
Autre parti	67	75	+/-10,6
Aucun parti	68	160	+/-7,2
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,16***
Très faible à faible (0-4)	45	77	+/-11,1
Moyenne (5)	52	110	+/-9,3
Elevée (6,7)	59	327	+/-5,3
Très élevée (8-10)	69	407	+/-4,5
Position : protection de l'environnement vs prospérité			V = 0,14**
Protection de l'environnement plus importante	54	405	+/-4,9
Position mitigée	68	368	+/-4,8
Prospérité plus importante	67	111	+/-8,7
Position : Etat social fort vs Etat social faible			V = 0,17***
Etat social fort	55	517	+/-4,3
Position mitigée	72	312	+/-5,0
Etat social faible	71	74	+/-10,3
Position : intervention étatique vs concurrence			V = 0,19***
Davantage d'interventions de l'Etat	45	181	+/-7,2
Position mitigée	62	381	+/-4,9
Davantage de concurrence	71	333	+/-4,9
Difficultés de compréhension			V = 0,20***
Décision plutôt aisée	67	704	+/-3,5
Décision plutôt compliquée	46	203	+/-6,9

Les motivations

Le **oui** a souvent été dicté par l'idée qu'un aménagement du réseau routier était une nécessité ou une bonne chose. C'est en tout cas la raison principale invoquée dans l'ensemble par 47% des partisans de l'objet. 28% ont précisé en première réponse que le développement des routes s'inscrit comme une nécessité compte tenu de l'augmentation du trafic routier et des menaces d'embouteillages. A signaler que les automobilistes ne sont pas les seuls à vouloir éviter les bouchons (30%). Même les personnes qui ne possèdent pas de voiture ont avancé assez souvent cet argument en faveur du FORTA (21%).

Ainsi que nous le spécifions plus haut, un nombre non négligeable d'électrices et d'électeurs (14%) ont suivi une recommandation de vote. La plupart (7%) se sont ralliés à la consigne du Conseil fédéral, les autres s'étant laissés guider dans une moindre mesure par les mots d'ordre des partis ou des recommandations de parents et d'amis. Cette situation relève davantage de la règle que de l'exception. Ce qu'il convient ici toutefois de souligner, c'est qu'il en a été *autrement* du scrutin sur la RIE III, comme vous le constaterez à la section consacrée à cette réforme.

Parmi les premières réponses citées, 10% concernent le financement du fonds routier. Entrent dans cette catégorie les commentaires sur la garantie du financement du fonds routier, mais aussi les requêtes allant dans le sens de l'utilisation exclusive du produit des taxes routières au profit de la route. Par ailleurs, 9% ont argué qu'en tant qu'automobilistes, ils bénéficieraient du fonds. D'autres (8%) ont considéré l'acceptation du FORTA comme un impératif d'équité, nombre d'entre eux concluant qu'après tout, le peuple avait approuvé le fonds ferroviaire (FAIF) par le passé. Cette réponse arrive en deuxième position des motivations invoquées par les partisans du projet qui ne possèdent pas de voiture (21%). Les propriétaires d'un véhicule ont été beaucoup moins nombreux à la citer (7%).

Par ailleurs, des différences nettes sont à signaler entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Alors qu'Outre-Sarine, la comparaison avec le FAIF a été fréquente, cet argument est revenu plutôt rarement en Suisse romande. Les Romands ont en revanche fait fréquemment référence à des projets et problèmes concrets liés au trafic routier.⁹ Au Tessin enfin, les personnes sondées ont souvent mentionné le peu de ressources financières allouées par Berne, proposant au passage de faire davantage payer les touristes.¹⁰

Tableau 5-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
En faveur du développement et du renouvellement du réseau routier	47		63	
C'est bien/important de développer/renouveler le réseau routier	17	112	22	144
Nécessité au vu de la hausse du trafic routier/des embouteillages	28	188	38	250
Autre motif en lien avec le développement/renouvellement du réseau routier	2	11	3	22
Recommandations (Conseil fédéral, partis, amis et parents)	14	91	17	110
Référence au financement (garantie du financement / redevances versées par des automobilistes au profit des automobilistes)	9	62	18	118
Motifs d'approbation personnels (soi-même automobiliste)	9	57	12	78
Equilibre entre trafic routier et ferroviaire	8	54	12	77

⁹ Ces réponses entrent dans la catégorie « Développement nécessaire compte tenu de l'augmentation du trafic routier ». En Suisse romande, cette catégorie représente 45% des premières réponses, 23% en Suisse alémanique.

¹⁰ Au Tessin, la catégorie « Financement » équivaut à 17% de l'ensemble des réponses, une proportion qui passe à 10% en Suisse alémanique et à 6% en Suisse romande.

Motifs d'ordre général	6	43	7	48
Motifs divers	4	25	7	48
Ne sait pas / aucune indication	3	17	3	17
Total	100	660	139	912

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

Le rejet du fonds routier s'explique par plusieurs raisons : 26% des votants ont refusé l'objet principalement pour des motifs écologiques. Selon eux, l'acceptation du FORTA ne ferait qu'augmenter encore le trafic routier et ne résoudrait en rien les problèmes que le fonds est précisément censé régler. 21% des personnes sondées ont motivé leur choix par la question du financement et du mode de financement, jugeant le montant des apports trop élevé ou estimant que le financement des aménagements routiers doit provenir d'autres sources (p. ex. une hausse du prix de la vignette pour les touristes, etc.). Pour d'autres encore (15%), le trafic routier bénéficie d'ores et déjà d'un financement suffisant, d'où l'inutilité d'engager des fonds supplémentaires. Enfin, 5% des électeurs, pour moitié des sympathisants de l'UDC, se sont opposés au projet FORTA, considérant qu'il alourdirait la facture des automobilistes.

Tableau 5-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

Critères	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Raisons écologiques (opposition au trafic/à la hausse du trafic, non-résolution des problèmes de circulation)	26	70	30	80
Référence au financement (coûts trop élevés / critiques à l'égard du mode de financement)	21	57	25	68
Inutilité du fonds (trafic routier déjà suffisamment financé / plus important de soutenir d'autres domaines)	15	40	21	57
Il faut promouvoir le rail	9	24	17	45
Charge supplémentaire pour les automobilistes	5	14	8	21
Recommandations (partis, amis et parents)	6	15	8	23
Motifs d'ordre général	4	11	6	16
Pas concerné-e (ne possède pas de voiture)	2	6	5	13
Motifs divers	7	19	10	28
Ne sait pas / aucune indication	4	11	4	11
Total	100	267	134	362

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

L'impact des arguments de vote

Le principal **argument en faveur du fonds routier**, à savoir que le développement des routes nationales s'inscrit comme une nécessité eu égard à l'augmentation constante du trafic, a trouvé écho auprès d'une nette majorité des votants (68%). Dans le camp du oui, pas moins de 86% des partisans du FORTA ont souscrit à cet argument, auquel se sont ralliés même 38% des opposants au projet. Où et par qui cette hausse du trafic est-elle particulièrement décriée ? Primo, les votants qui dépendent de la voiture dans leur quotidien se sont montrés nettement plus préoccupés par l'augmentation du trafic (77%) que ceux qui ne possèdent pas de voiture (51%) ou n'ont pas le permis (50%). Secundo, l'argument a davantage séduit les Romands (72%) que les Alémaniques (67%) et les Tessinois (61%).

L'argument selon lequel le rail bénéficie déjà d'un fonds illimité et qu'il faut maintenant aussi doter le trafic routier d'un tel fonds a séduit 60% de l'électorat. Il n'a toutefois pas été accueilli très favorablement par les détracteurs du projet, puisque 68% d'entre eux l'ont contesté explicitement. L'opposition est principalement venue du camp de la gauche, en particulier de l'extrême gauche, où 60% des votants ne partagent pas cette idée. L'étude n'indique pas si cette position exprime un *rejet général* du principe d'égalité entre le rail et la route ou si ces électeurs estimaient que le FORTA mettrait à mal l'équilibre *actuel* des aides accordées à la route et au rail.

Les opposants au projet ont argué avant tout que le FORTA ne produirait pas l'effet escompté et, qu'au bout du compte, il augmenterait encore le trafic sans même résoudre les problèmes de circulation. Cet argument n'a toutefois su séduire qu'une minorité des votants (42%). Même les personnes qui ont refusé le FORTA n'étaient pas totalement convaincues par cette affirmation : 23% l'ont contestée, 9% n'avaient pas d'avis sur la question. Il est en outre révélateur de constater que cet argument n'a pas eu un impact retentissant, même dans les partis de gauche. Ainsi, à peine une petite majorité des Verts (61%) a mis en doute l'utilité du fonds, une proportion qui descend à 49% dans le camp socialiste.

Un autre argument de l'opposition consistait à dire que les recettes fiscales réservées au financement du FORTA manqueraient ailleurs – par exemple dans l'aide au développement ou l'éducation. Compte tenu du résultat net du scrutin, les taux d'adhésion à cet argument ont de quoi surprendre : deux tiers des votants, et même 58% des partisans du projet, ont approuvé cette affirmation. Les raisons qui ont incité ces derniers à glisser un *oui* dans les urnes malgré ces réserves ne sont pas très claires. Il se peut d'une part que, loin de souhaiter une compression des dépenses dans d'autres domaines, ils aient finalement accordé plus de poids aux arguments en faveur du fonds. D'autre part, il n'est pas impossible non plus qu'ils ne fussent tout simplement pas au courant des modalités de financement prévues. En effet, cet argument a davantage convaincu les partisans peu informés (73%) que ceux très bien informés (61%). La différence est toutefois minime. En conclusion, l'analyse donne l'impression qu'une partie des votants a considéré le vote sur le FORTA comme un « exercice imposé » pour lequel ils n'ont pas voulu consacrer autant de temps ni pousser autant la réflexion que pour les deux autres objets.

Tableau 5-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

Arguments en faveur du FORTA		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Le trafic routier ne cesse d'augmenter. Il faut donc développer les routes nationales. »	Total	68	30	2
	Partisans	86	13	1
	Opposants	38	58	4
« Le rail bénéficie déjà d'un fonds illimité. Il faut maintenant aussi doter le trafic routier d'un tel fonds. »	Total	60	35	5
	Partisans	80	15	4
	Opposants	27	68	5
Arguments contre le FORTA		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Il ne faut pas, une fois de plus, réserver au financement du FORTA des recettes fiscales qui manqueraient ailleurs – par exemple, dans l'aide au développement ou dans l'éducation. »	Total	66	30	4
	Partisans	58	38	3
	Opposants	77	17	6
« Le FORTA ne fera qu'augmenter le trafic routier sans résoudre les futurs problèmes de circulation. »	Total	42	51	7
	Partisans	25	68	7
	Opposants	68	23	9

6. Loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)

Le contexte

La réforme de l'imposition des entreprises en était à son troisième volet, après 1997 et 2008. C'est par les urnes déjà que le peuple suisse avait décidé du sort de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises (RIE II). Contrairement aux deux premières révisions, la troisième réforme (ci-après RIE III), qui portait en particulier sur l'imposition à taux réduit dont bénéficient les sociétés à statut spécial, est née essentiellement sous la pression internationale. De plus en plus considéré à l'étranger comme un instrument illégal de contournement de la fiscalité, ce régime préférentiel n'est plus toléré. Il devait donc être aboli à l'échelle du pays dans le cadre de la RIE III. En parallèle, des mesures compensatoires étaient prévues afin de ne pas alourdir par trop la facture fiscale des entreprises jusqu'alors privilégiées. Aux yeux des partisans de la réforme, ces mesures devaient permettre à la Suisse de rester particulièrement attrayante sur le plan fiscal et d'éviter que les entreprises concernées ne quittent le pays.

Dans cette perspective, la RIE III prévoyait plusieurs dispositions spéciales inédites : les revenus issus de la recherche et développement (R&D) auraient été imposés dans une moindre mesure grâce à l'instauration d'une « patent box ». En outre, il aurait désormais été possible de déduire dans la R&D davantage que les dépenses effectives. En cas d'adoption de la RIE III, les cantons envisageaient en outre de baisser leur impôt sur le bénéfice dans le but de préserver l'attrait du pays. Pour compenser le manque à gagner des cantons, la Confédération leur aurait reversé une part plus importante du produit de l'impôt fédéral direct. La part des cantons aurait crû de 4,2 points de pourcentage. Enfin, les entreprises auraient nouvellement pu prétendre à la déduction des intérêts versés sur le capital propre (« impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts »). Le PS, soutenu par les Verts et les syndicats, avait lancé un référendum contre la réforme.

Le bref résumé des enjeux de la réforme montre déjà clairement toute la complexité matérielle de l'objet. Pourtant, rares sont les questions de nature technique qui ont autant déchaîné les passions et suscité la controverse que la RIE III. L'explication ne vient certainement pas du fait que la réforme a été particulièrement débattue au Parlement, le Conseil national et le Conseil des Etats l'approuvant par respectivement 139 voix contre 55 et 29 voix contre 10. Bien que controversée, la réforme a passé l'écueil parlementaire avec une marge plus confortable que la naturalisation facilitée¹¹. D'une part, la campagne s'est animée sous l'effet des fonds relativement importants injectés par les deux camps, d'autre part le fossé entre la gauche et la droite n'est pas apparu clairement en dépit du schéma classique des recommandations de vote¹². A gauche comme à droite, des personnalités ont fait dissidence : la socialiste Eva Herzog (conseillère d'Etat BS) s'est engagée activement en faveur de la réforme, tandis que dans le camp des partis bourgeois de droite, l'ex-conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, l'ancien conseiller d'Etat PLR Christian Wanner (SO) ou encore le chef du groupe UDC au parlement cantonal argovien, Jean-Pierre Gallati, se sont montrés critiques voire carrément opposés à la RIE III. Les partis n'ont pas été les seuls à ne pas parler d'une seule voix, des représentantes et représentants de communes et de cantons les ayant imités, à l'image de la ville et du canton de Zurich. En résumé, les citoyennes et citoyens devaient se prononcer sur un objet hautement complexe d'une part et composer avec des divergences de vues inhabituelles entre les hauts responsables d'autre part.

La réforme a été rejetée à 59,1%. Seuls les cantons de Nidwald, de Zoug, du Tessin et de Vaud l'ont approuvée.

¹¹ Le Conseil national a adopté l'objet par 122 voix contre 75, le Conseil des Etats par 25 voix contre 19.

¹² Le PS, les Verts, La Gauche, le PST, mais aussi le PEV et les DS préconisaient le rejet de la réforme, tandis que le PLR, le PDC, l'UDC, l'UDF, le PVL et le PBD recommandaient le oui.

Le verdict des urnes

Les disparités sociales n'ont pas spécialement influé sur le sort de la RIE III. Ainsi, il n'y a guère de corrélation entre le niveau de formation ou le revenu équivalent et l'issue du scrutin. Le *non* n'était donc pas l'expression du « soulèvement de la classe moyenne », puisque des hauts revenus ont eux aussi refusé de soutenir la réforme. Le statut professionnel n'a eu lui aussi qu'un effet marginal sur le résultat : si les indépendants avec employés (56% de oui) et les actifs exerçant une fonction dirigeante (51%) ont accepté la réforme dans une mesure nettement plus large que les employés (39%), il n'en demeure pas moins étonnant de constater que dans les deux premiers groupes cités, seul un votant sur deux a glissé un *oui* dans les urnes. Le comportement de vote des personnes employées dans le privé (45%) se distinguait également de celui des employés du secteur public (34%). En outre, les hommes (45%) ont été légèrement plus nombreux que les femmes (37%) à voter en faveur de la réforme. Néanmoins, les différences sont minimales, tant entre le public et le privé qu'entre les deux sexes.

Les résultats régionaux publiés dès le week-end des votations ont révélé que la RIE III avait été mieux accueillie dans certains cantons que dans d'autres. Ces différences observées dans le comportement de vote des électeurs de chaque canton s'expliquent principalement par la nature du tissu économique du canton en question (part d'entreprises bénéficiant de l'imposition à taux réduit) ou par sa politique fiscale (p. ex. Vaud). Dans le cadre de la présente analyse des données *individuelles*, un détail est particulièrement révélateur : les différences entre les cantons et les régions linguistiques demeurent significatives même à l'aune de tous les facteurs individuels importants. En d'autres termes, les intérêts économiques particuliers marqués par le contexte cantonal ont joué un rôle, quoique secondaire, dans la décision.

Tableau 6-1 : comportement de vote en fonction de certains critères socio-démographiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	41	922	
Sexe			V = 0,09*
Hommes	45	477	+/-4,5
Femmes	37	445	+/-4,5
Revenu équivalent			V = 0,10
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3200)	35	157	+/-7,5
2 ^e quartile (CHF 3201 – 4600)	38	212	+/-6,5
3 ^e quartile (CHF 4601 – 6250)	41	188	+/-7,0
4 ^e quartile (> CHF 6250)	47	235	+/-6,4
Secteur de l'activité professionnelle			V = 0,11*
Secteur privé	45	488	+/-4,4
Secteur public	34	299	+/-5,4
Autre	26	20	+/-19,2
Position professionnelle			V = 0,15**
Indépendant-e avec des employés	56	69	+/-11,7
Indépendant-e sans employés	27	67	+/-10,6
Directeur/trice ou membre de direction	51	77	+/-11,2
Employé-e avec fonction de cadre	43	228	+/-6,4
Employé-e sans fonction de cadre	37	365	+/-5,0

Les convictions politiques ont certes beaucoup plus pesé sur la décision que les critères sociaux, il n'empêche qu'elles n'expliquent pas à elles seules l'échec de la RIE III. Si la réforme a été balayée par l'extrême gauche (89%), elle a obtenu une majorité de 63% dans les rangs de l'extrême droite. En revanche, parmi les votants qui se positionnent modérément à droite, la RIE III n'a enregistré qu'une courte majorité (53%). Au centre de l'échiquier politique, l'objet a même été refusé par le présent échantillon (54%). Pour un projet fiscal essentiellement combattu par la gauche, les taux d'approbation de l'électorat bourgeois se révèlent inhabituellement bas.

Au sein des différents partis, les taux d'approbation varient fortement entre la gauche et la droite, mais les différences ne sont pas aussi marquées que dans le cadre de projets fiscaux comparables votés dans un passé encore récent (cf. tableau 0-6 en annexe). Les sympathisants de gauche n'y sont pour rien, eux qui ont écarté clairement l'objet (les Verts : 95% ; PS : 84%), suivant ainsi d'encore plus près la ligne de leur parti que lors de l'initiative 1:12 ou des initiatives pour des impôts équitables, sur l'imposition des successions ou les forfaits fiscaux (tableau 0-6). A l'inverse, les adhérents des formations bourgeoises se sont clairement détournés des mots d'ordre de leurs partis de prédilection. Dans les rangs du PDC et de l'UDC, les proportions de oui et de non étaient à peu près égales. Ainsi, près d'un sympathisant sur deux n'a pas suivi les recommandations de vote de son parti national. Même chez les PLR – réputés pour leur très haute fidélité à la ligne de leur parti sur les questions fiscales (tableau 0-6) –, la RIE III n'a pas obtenu la majorité des deux tiers (63% de oui) dans notre échantillon. En résumé, le résultat laisse bel et bien apparaître un fossé gauche-droite, peu marqué toutefois. La raison tient à nouveau principalement dans les taux d'approbation inhabituellement bas enregistrés au sein des partis bourgeois de droite, des chiffres qui demandent à être expliqués. Le point qui suit fournit des explications sur les motifs.

Les valeurs défendues par les partisans de la réforme étaient également moins éloignées de celles des opposants que dans le cadre de précédents projets fiscaux principalement combattus par la gauche. Evidemment, le résultat du scrutin sur la RIE III reflète également la position de l'électorat vis-à-vis de la progressivité de l'impôt (taux d'imposition dépendant du niveau de revenu) : seul un tiers environ (30%) des votants favorables à une hausse des impôts pour les hauts revenus ont glissé un *oui* dans les urnes, alors que les personnes qui partagent l'avis contraire sur cette question ont été 59% tout de même à le faire. Mais les chiffres montrent aussi que la question de l'équité fiscale n'a pas été déterminante pour bon nombre d'électeurs. En effet, 30% des personnes favorables à la progressivité de l'impôt ont voté « *oui* », alors qu'environ 40% de celles qui y sont opposées ont malgré tout voté « *non* ».

Après la votation, il a souvent été question d'une perte de confiance à l'égard des autorités et du monde économique. Les données dont nous disposons indiquent que la confiance générale témoignée par les *votants* au Conseil fédéral demeure (relativement) élevée (moyenne de 7,0), un résultat inchangé depuis la première enquête VOTO réalisée en septembre 2016. Ce critère n'a toutefois pas joué un rôle prépondérant lors du vote sur la RIE III. En effet, les personnes qui ne cachent pas leur méfiance à l'encontre du Conseil fédéral ont rejeté l'objet à peine plus souvent (63% de non) que celles qui ont pleinement foi en le gouvernement (54%). Or ces valeurs révèlent uniquement que la confiance *générale* à l'égard du gouvernement a été d'une importance minime lors du scrutin. L'analyse des motivations opérée au point suivant montre que la confiance dans les informations officielles sur les pertes de recettes fiscales *en particulier* a bel et bien eu son importance. Le constat dressé au niveau de la confiance envers les gouvernements cantonaux s'applique également au gouvernement fédéral : toute élevée qu'elle soit, cette confiance n'a guère influé sur le comportement de vote. Par contre, la situation inverse s'observe en ce qui concerne la confiance dans l'économie. S'il est difficile de parler de scepticisme manifeste à l'égard de l'économie (confiance moyenne : 6,6), force est de constater que les électeurs qui se méfient des milieux économiques ont refusé presque unanimement (92%) la réforme. A l'inverse – et quelques explications s'imposent –, une confiance élevée envers le monde économique ne garantissait en aucun cas un vote positif : 44% des personnes qui se fient à l'économie n'ont pas réagi aux appels des dirigeants économiques.

Les difficultés de compréhension de nature subjective n'ont pas eu d'effet significatif sur le comportement de vote, ce qui n'a rien de particulièrement surprenant étant donné qu'une grande majorité des votants ont indiqué avoir eu du mal à saisir l'objet. La corrélation entre le moment de la décision et le résultat du vote est elle aussi faible : les personnes ayant pris leur décision rapidement ont refusé la réforme à hauteur de 57% contre 43%, le rapport étant presque identique chez celles qui se sont décidées à la dernière minute (56% contre 44%).

Tableau 6-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	41	922	
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,35***
Tout à gauche (0-2)	11	83	+/-6,7
Gauche (3,4)	17	188	+/-5,4
Centre (5)	46	315	+/-5,5
Droite (6,7)	53	201	+/-6,9
Tout à droite (8-10)	63	104	+/-9,3
Sympathie politique			V = 0,37***
PLR	63	164	+/-7,4
PDC	48	90	+/-10,3
PS	16	214	+/-4,9
UDC	53	142	+/-8,2
PVL	58	28	+/-18,3
Les Verts	5	49	+/-6,1
Autre parti	39	77	+/-10,9
Aucun parti	40	158	+/-7,6
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,10
Très faible à faible (0-4)	37	82	+/-10,5
Moyenne (5)	34	109	+/-8,9
Elevée (6,7)	37	317	+/-5,3
Très élevée (8-10)	46	408	+/-4,8
Confiance dans l'économie (0-10)			V = 0,32***
Très faible à faible (0-4)	8	122	+/-10,5
Moyenne (5)	41	133	+/-8,9
Elevée (6,7)	38	334	+/-5,3
Très élevée (8-10)	56	323	+/-4,8
Degré d'importance			V = 0,16**
Très faible	27	28	+/-16,4
Faible	24	119	+/-7,7
Moyenne	46	158	+/-7,8
Grande	46	396	+/-4,9
Très grande	38	216	+/-6,5

Position : augmentation des impôts pour les hauts revenus vs diminution des impôts pour les hauts revenus			V = 0,26***
Augmentation	30	520	+/-3,9
Position mitigée	55	259	+/-6,1
Diminution	59	86	+/-10,4
Moment de la décision			V = 0,06
Décidé-e dès le début	43	261	+/-6,0
Pendant la campagne	38	358	+/-5,0
Au dernier moment	44	297	+/-5,6
Difficultés de compréhension			V = 0,08
Décision plutôt aisée	44	231	+/-6,4
Décision plutôt compliquée	40	679	+/-3,7

Les motivations

L'issue du vote sur la RIE III ne peut s'expliquer totalement à l'aune des facteurs habituels – qu'ils soient sociaux ou politiques. L'analyse des motifs cités par les personnes sondées doit donc d'autant plus permettre de faire la lumière sur ce résultat.

Avant d'en venir aux raisons qui ont incité les électeurs à voter « oui » ou « non », il convient de relever que les aides à la décision (p. ex. recommandations ou mots d'ordre) ont été mentionnées plus souvent que d'ordinaire dans les deux camps. Si l'on prend en considération les premières comme les deuxièmes réponses, une proportion record¹³ de 39% de partisans de la réforme et de 20% d'opposants ont avoué s'être conformés à une recommandation pour arrêter leur choix. Ces taux inhabituellement élevés révèlent une nouvelle fois la confusion¹⁴ dans laquelle se trouvaient les électeurs. Lorsque l'on ne parvient pas à se faire une idée précise de l'objet soumis au vote, on se fie en général à l'expertise d'un acteur jugé crédible sur cette question. Or quels sont les acteurs auxquels les votants ont fait confiance dans le cas présent ? 12% des personnes ayant voté « oui » ont suivi la recommandation du gouvernement (cf. Tableau 6-3, ensemble des réponses). Les partis et les politiques (resp. 11% et 13% chez les partisans et les opposants), mais aussi et surtout les parents et les amis (resp. 16% et 7%) ont été cités plus fréquemment¹⁵ que d'habitude. Parmi ces acteurs, un nom est revenu particulièrement souvent : celui d'Eveline Widmer-Schlumpf. 7% des citoyens ayant refusé le projet (ensemble des réponses) ont cité l'ancienne conseillère fédérale comme référence pour leur décision. Ce taux laisse à penser que Madame Widmer-Schlumpf n'a toutefois pas changé la donne, d'autant plus que les commentaires des personnes sondées n'indiquent pas clairement si ses propos sur la RIE III, dont les médias se sont largement fait l'écho, ont été à l'origine de leur refus ou s'ils n'ont fait que les conforter dans leur choix¹⁶. Quoi qu'il en soit, les critiques de l'ex-conseillère fédérale à l'encontre de la RIE III ont été entendues, ce dans une mesure relativement élevée. Il est dès lors intéressant de se pencher

¹³ Pour situer ce chiffre, une comparaison avec une valeur de référence tirée des anciennes analyses VOX s'impose : entre 1995 et 2010, la proportion de recommandations par rapport au total de tous les motifs (pour et contre) ne dépassait pas 4,1% (écart type : 4,08).

¹⁴ Voici deux exemples qui illustrent cette confusion : un des sondés a indiqué avoir voté « non » suite à une discussion avec son beau-frère mais qu'à la réflexion, il aurait plutôt dû approuver la réforme. Un autre sondé vivant en couple a avoué s'être entendu avec sa partenaire pour que l'un vote « oui » et l'autre « non ».

¹⁵ Entre 1995 et 2014, la valeur moyenne obtenue par les recommandations du Conseil fédéral atteignait 2,1 (écart type : 2,9), alors qu'elle n'était que de 0,9 pour les partis et présentait en outre une dispersion nettement moindre (écart type : 1,0).

¹⁶ La réponse d'une des personnes sondées reflète bien cette ambiguïté : si elle indique avoir été convaincue par Madame Widmer-Schlumpf de rejeter la réforme, elle concède également s'être forgée son opinion avant, « sur la base d'un article ». Dans ce cas, l'on ne peut parler stricto sensu d'effet sur la décision de vote.

sur le cercle des personnes qui ont écouté Eveline Widmer-Schlumpf : il s'agit avant tout de femmes ainsi que d'électrices et d'électeurs de gauche et du PBD¹⁷.

Dans les **motifs d'approbation**, les aspects économiques ont dominé sans grande surprise. Près d'un tiers des personnes ayant adhéré à la réforme (32%) l'ont fait en premier lieu pour des considérations économiques. Cette proportion atteint même 47% si l'on tient compte également des deuxièmes réponses. Sur ce point, des différences sont apparues entre les régions linguistiques : en Suisse italienne, les électeurs se sont montrés davantage préoccupés par la place économique suisse que leurs homologues romands et alémaniques. En effet, 45% des premières réponses citées en Suisse italienne faisaient référence à des motifs économiques, un pourcentage qui tombe à 32% en Suisse romande et à 31% en Suisse alémanique.

Pour 16% des partisans de la réforme, c'est avant tout l'abolition des privilèges fiscaux existants voulue par l'étranger qui a motivé leur décision. Ce motif a surtout été invoqué par les (rares) sympathisants socialistes favorables à la réforme, environ un tiers d'entre eux (30%) l'ayant cité comme raison principale. 5% des personnes ayant voté « oui » ont fait ce choix principalement parce qu'elles étaient personnellement concernées par l'objet. Etant associés la plupart du temps à des conséquences économiques, ces motifs ont donc été classés parmi les raisons économiques.

Par ailleurs, un nombre inhabituellement élevé de raisons étrangères au contenu de l'objet a été mentionné. Nous avons déjà évoqué les recommandations de vote. A elles seules, elles représentent 26% de l'ensemble des premières réponses. Les recommandations ont avant tout aidé les personnes qui ont eu de la peine à se faire une idée de la teneur de l'objet : 31% des votants ayant indiqué avoir éprouvé des difficultés à comprendre l'objet se sont servis des recommandations pour parvenir à une décision. A l'inverse, celles et ceux n'ayant eu aucun mal ou quelques légères difficultés avec le texte de l'objet ont suivi nettement moins souvent des recommandations (12%). En plus des personnes qui se sont inspirées de recommandations, 6% des électrices et électeurs n'ont pas motivé leur décision, se contentant parfois d'un lapidaire « je ne sais pas ». Enfin, 8% des personnes sondées ont formulé leurs réponses en termes très généraux (« c'est une bonne chose », etc.). Dans l'ensemble, 40% des votants ont donc cité un motif sans rapport avec le contenu, une large majorité d'entre eux ayant sans doute été dépassés par la complexité du projet.

¹⁷ 64% des mentions ont été faites par des femmes, 36% par des hommes. 43% des mentions proviennent de la gauche (PS et les Verts) et 14% des sympathisants du PBD. Si l'on considère le nombre d'adhérents sensiblement moindre du PBD par rapport à ceux des deux partis de gauche, ce taux de 14% est d'autant plus remarquable.

Tableau 6-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Compétitivité / raisons économiques	32		47	
Compétitivité / place économique / emplois	17	57	24	82
Eviter un exode des entreprises	13	43	20	68
Autres raisons économiques	2	7	3	10
Recommandations	26		39	
Recommandation du Conseil fédéral	8	28	12	40
Recommandation des partis	8	26	11	36
Autres recommandations	10	34	16	55
Abolition des privilèges fiscaux (il faut abolir les privilèges, les privilèges <i>doivent</i> être abolis au vu des pressions exercées)	16	54	23	78
Motifs d'approbation personnels (je possède moi-même une entreprise/PME, etc.)	5	17	6	19
Motifs divers	7	23	15	51
Motifs d'ordre général (« bonne chose », instinct, etc.)	8	28	11	38
Ne sait pas / aucune indication / trop complexe	6	19	10	32
Total	100	336	151	509

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

Dans les **motifs de refus** en lien avec le contenu de l'objet, la question de savoir qui seraient les gagnants de la réforme et qui en seraient les perdants était au centre des préoccupations. Elle représente en tout 36% des premières réponses. Entrent dans cette catégorie notamment les critiques (16%) selon lesquelles la réforme ne bénéficierait qu'aux riches, mais aussi les allégations selon lesquelles la classe moyenne serait clairement perdante (10%) ou que les grandes entreprises et les multinationales profiteraient explicitement de la réforme fiscale (10% également). Les personnes convaincues par les arguments susmentionnés ont eu moins de peine que les autres à se forger une opinion, environ 60% d'entre elles ayant rapporté des difficultés de compréhension contre 74% en moyenne générale.

Environ un tiers des adversaires de la réforme (34%) ont critiqué en premier lieu le manque d'information, une situation qui les a incités, selon leurs dires, à voter « non ». Cette proportion est l'une des plus parlantes et des plus révélatrices de toute l'analyse, raison pour laquelle il vaut la peine de s'y attarder. Dans la suite du rapport sur l'information, nous avons systématiquement fait état des valeurs portant sur les *premières* réponses – autrement dit les colonnes 2 et 3 du tableau Tableau 6-4. Les colonnes 4 et 5 indiquent le pourcentage rapporté à l'ensemble des réponses. 8% des personnes sondées ont reconnu ouvertement n'avoir tout bonnement pas compris l'objet¹⁸ et l'avoir ainsi rejeté. D'autres encore (7%) ont déploré avoir été laissées dans l'incertitude quant aux répercussions de la réforme, optant dans le doute elles aussi pour le *non*. 5% des votants ont critiqué la manière d'informer

¹⁸ Ici aussi, le commentaire d'une des personnes sondées est représentatif de nombreuses déclarations du même ordre : « J'ai lu à trois reprises le livret d'explications du Conseil fédéral et je n'ai toujours pas compris ce dont il était question. »

la population¹⁹ et 4% ont mis en doute les déclarations (de campagne). Enfin, 3% ont protesté contre les projections erronées sur les pertes de recettes fiscales établies lors de la dernière réforme de l'imposition des entreprises, et d'autres encore (7%) ont tout simplement refusé de répondre ou répondu qu'ils ne savaient pas. L'addition de toutes ces valeurs donne un résultat de 34%. En d'autres termes, environ un tiers des personnes qui ont voté « non » ont préféré, dans le doute, rejeter le projet. Un tel comportement n'a rien d'exceptionnel en soi. Ce qui l'est en revanche, c'est l'importance du pourcentage et le fait que les indécis ne se soient pas appuyés – comme c'est souvent le cas – sur la recommandation du gouvernement, privilégiant le statu quo.

Si l'on compare la proportion de motifs d'approbation sans rapport avec le contenu de la réforme (40%) avec la proportion de motifs de refus toujours sans rapport avec le contenu (49%) en tenant compte de l'importance des deux camps (41% et 59%), l'on peut conclure que la majorité des personnes dépassées par la complexité de l'objet ont voté « non ». En bref, les personnes n'ayant pas saisi de quoi il était question ont eu davantage tendance à *refuser* l'objet qu'à *accepter*.

Tableau 6-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

Critères	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Répartition des risques et charges inhérentes à la réforme fiscale	36		59	
Gagnants et perdants : la réforme ne profitera qu'aux « riches » / les « petits » vont casquer	16	95	24	142
La classe moyenne supportera les pertes fiscales	10	60	20	120
Autres motifs en rapport avec la charge fiscale (supplémentaire) (p. ex. la réforme profiterait aux grandes entreprises ou aux multinationales, etc.)	10	56	15	89
Information / référence à la campagne	34		57	
Objet non compris	8	49	13	78
Confusion concernant les coûts et les conséquences	7	39	11	66
Information déficiente/contradictoire	5	32	11	66
Désinformation déjà lors de la RIE II	3	19	6	35
Mise en doute des déclarations (de campagne)/projections fiscales	4	21	9	51
Autres motifs en lien avec l'information / ne sait pas / aucune indication	7	39	7	45
Recommandations	11		20	
Recommandations des partis, des politiques et autres	8	49	13	74
Eveline Widmer-Schlumpf	3	16	7	43
Référence aux pertes de recettes fiscales	4	23	8	49
Référence au modèle d'imposition (mesures compensatoires opaques/excessives, absence de contre-financement, etc.)	4	25	8	41
Motifs d'ordre général	4	23	5	28
Motifs divers	6	38	11	64
Total	100	584	168	991

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

¹⁹ Le commentaire suivant est représentatif : « La classe politique ne communiquait pas bien. Des contradictions sont apparues au sein de mêmes partis. J'aurais aimé un projet plus cohérent et plus clair. »

Après le scrutin, un vaste débat a eu lieu sur l'assimilation du refus de la RIE III à un vote de défiance à l'encontre des autorités. Si ce parallèle ne fait aucun doute pour les uns, d'autres l'ont nié, s'appuyant sur le niveau de confiance général toujours aussi élevé dont jouit le gouvernement. Le groupe des personnes ayant invoqué comme motif de refus les analyses d'impact erronées établies par les autorités dans le cadre de la RIE II (Tableau 6-4, ligne 11) apporte un élément de réponse supplémentaire à la question posée en début de paragraphe. En effet, l'on pourrait en principe penser que ce motif reflète une grande méfiance à l'égard du Conseil fédéral. Pour rappel : ces votants ont glissé un *non* dans les urnes faute d'avoir, comme ils l'ont dit eux-mêmes, (encore) confiance dans les projections fiscales actuelles. Or ce motif ne va pas obligatoirement de pair avec un manque de confiance envers le gouvernement. Bien au contraire : 60% d'entre eux accordaient de manière générale une grande voire très grande confiance au Conseil fédéral – manifestement pas sur la *présente* question²⁰. En résumé, la confiance générale dans le gouvernement demeure élevée, mais *certaines* informations publiées par les autorités – parmi lesquelles figurent à l'évidence les projections fiscales – sont mises en doute.

De manière générale, les pertes de recettes fiscales n'ont été citées comme motif qu'à de rares occasions (4%). Cela ne signifie pas pour autant que les sondés n'avaient aucune crainte à cet égard, bien au contraire. Comme nous l'avons précisé plus haut, les personnes qui voyaient la classe moyenne supporter la majeure partie des hausses d'impôts tablaient manifestement sur des baisses de recettes fiscales. Toutefois, les motifs en question ne faisaient pas explicitement référence aux pertes de recettes fiscales mais bien à la question de savoir qui profiterait ou pâtirait de la réforme. Par ailleurs, 4% des sondés ont jugé le modèle d'imposition trop opaque ou complexe.

Dans le cas de la RIE III, il est aussi intéressant de se pencher sur les réponses qui n'ont *pas* ou que peu été citées : rares sont les personnes interrogées qui ont avancé comme motifs des éléments concrets de la réforme fiscale, comme par exemple l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts ou la patent box. Il y a tout lieu de penser que personne ou presque n'avait compris la nature exacte de ces mesures. Partant, la RIE III n'a pas échoué dans les urnes parce que *certaines* mesures n'ont pas récolté la majorité, mais bien parce que le paquet dans son ensemble, et plus encore la manière dont il a été présenté, n'a pas trouvé grâce aux yeux du peuple.

Attentes concernant les répercussions fiscales de la RIE III

Les décisions qui portent sur des projets fiscaux suscitent généralement des attentes. Ainsi, les personnes qui pensent qu'une réforme entraînera une baisse des recettes fiscales manifesteraient plutôt de la réticence à son égard, alors que celles qui misent sur une hausse desdites recettes seraient plus enclines à la soutenir. Dans les faits, la campagne en vue de la votation s'est aussi concentrée essentiellement sur les répercussions de la réforme fiscale. C'est pourquoi nous avons demandé aux personnes sondées de nous indiquer quelles auraient été, selon elles, les conséquences fiscales de la réforme à *moyen terme*. Pour une majorité relative de 43%, le substrat fiscal serait demeuré inchangé ou presque. Environ un tiers des sondés (35%) craignaient un manque à gagner fiscal, alors que 11% tablaient sur un supplément de recettes fiscales à moyen terme. Un votant sur dix environ (11%) s'est dit totalement incapable d'émettre des prévisions quant aux répercussions fiscales.

Ces attentes se sont reflétées également dans la décision, ce dans une mesure non négligeable²¹. En effet, 78% des personnes qui craignaient des baisses de recettes fiscales ont rejeté le projet, alors que 69% de celles qui tablaient sur des rentrées fiscales supplémentaires l'ont approuvé. Les valeurs qui concernent les électeurs n'ayant misé ni sur un manque à gagner ni sur un supplément de revenus

²⁰ Encore un exemple pour illustrer ce constat, avec le motif principal mentionné par l'une des personnes interrogées : « Il y a quelques années, nous avons voté sur la deuxième réforme. On s'est bien moqué de nous, avec des chiffres totalement faux. Aussi ai-je perdu toute confiance. » Or il est intéressant de constater que cette même personne a situé à 8 (sur une échelle de 0 à 10) son niveau de confiance à l'égard du gouvernement. De toute évidence, sa confiance générale envers le gouvernement n'a pas pâti des projections erronées, mais le fait de devoir se prononcer sur la RIE III lui a fait perdre toute confiance dans les informations transmises par les autorités.

²¹ En multivarié, ces attentes ont été l'une des principales variables ayant influé sur la décision.

s'avèrent toutefois plus révélatrices : elles se répartissent à parts égales entre le oui et le non. Or le comportement de vote des personnes incapables de se faire la moindre idée des incidences de la réforme au niveau fiscal a pesé davantage encore dans la décision, puisqu'elles ont écarté l'objet à 64%. Ces dernières valeurs montrent qu'une réforme fiscale qui ne parvient pas à *convaincre positivement* l'électorat ne peut obtenir la majorité.

Tableau 6-5 : attentes concernant les répercussions fiscales de la RIE III et décision de vote (en % des votants effectifs)

	Oui à la RIE III (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ marge d'erreur V = 0,29***
Attentes concernant les répercussions fiscales			
Pertes de recettes fiscales	22	334	+/-4,4
Ne sait pas / aucune indication	36	106	+/-9,1
Rien n'aurait changé	50	391	+/-5,0
Rentrées fiscales supplémentaires	69	91	+/-9,5

Dès lors que les attentes concernant les conséquences fiscales ont joué un rôle prépondérant, il vaut la peine de se pencher sur leurs *fondements*. Sur quoi les électrices et électeurs ont-ils basé leur jugement ? A l'évidence, ils ne se sont guère reposés sur les informations officielles, le livret d'explications du Conseil fédéral pas plus que la confiance à l'égard du gouvernement n'ayant eu un impact retentissant sur l'évaluation des conséquences fiscales. Par contre, la confiance dans les milieux économiques a bel et bien rejailli sur la décision de vote : les personnes qui se méfient fortement du monde économique s'attendaient pour la plupart à des pertes de recettes fiscales (62%), tandis que seule une minorité de celles qui lui accordent toute leur confiance (25%) tablait sur ce scénario négatif.

Par ailleurs, les personnes interrogées se sont appuyées sur les arguments de leur parti favori : 50% des sympathisants du PS étaient convaincus que la RIE III se traduirait par un manque à gagner fiscal. La proportion la plus basse sur ce point a été enregistrée dans les rangs de l'UDC (21%), où la majorité était persuadée que rien ne changerait à moyen terme en matière d'imposition.

Les attentes ont donc été modelées jusqu'à un certain point par l'identité politique, ce qui n'a rien de très surprenant eu égard à la complexité matérielle de l'objet. Lorsqu'il faut se prononcer sur des sujets aussi complexes, on se laisse volontiers guider dans sa décision, en général par des acteurs en qui l'on a toute confiance ; en l'occurrence son propre parti – mais pas le Conseil fédéral et encore moins les milieux économiques. Les chiffres révèlent toutefois aussi que certains comportements de vote ne s'expliquent que difficilement – au vu de la grande confusion qui régnait au sein de l'électorat. En effet, la proportion des personnes ayant repoussé la réforme est plus élevée – de beaucoup même parfois – dans tous les partis que le pourcentage de celles qui tablaient sur des pertes de recettes fiscales. Autrement dit, même sans craindre un manque à gagner fiscal, nombre de votants ont opté pour le *non*.

Tableau 6-6 : attentes concernant les répercussions fiscales à moyen terme en fonction de critères politiques (en %)

Critères	Pertes de recettes fiscales	Ne sait pas / aucune ind.	Aucun changement	Rentrées fiscales suppl.
Total	35	11	43	11
Positionnement gauche-droite (0-10)				V = 0,17***
Tout à gauche (0-2)	62	5	29	4
Gauche (3,4)	48	17	27	8
Centre (5)	31	10	50	10
Droite (6,7)	25	11	50	14
Tout à droite (8-10)	26	7	51	16

Sympathie politique				V = 0,18***
PLR	27	7	51	14
PDC	34	12	40	15
PS	50	12	32	5
UDC	21	7	59	12
PVL	27	4	47	22
Les Verts	64	9	20	6
Autre parti	34	19	33	15
Aucun parti	30	16	44	10
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)				V = 0,04
Très faible à faible (0-4)	34	10	16	9
Moyenne (5)	39	9	43	9
Elevée (6,7)	37	12	40	11
Très élevée (8-10)	32	10	45	12
Confiance dans l'économie (0-10)				V = 0,17***
Très faible à faible (0-4)	62	11	25	2
Moyenne (5)	37	15	38	10
Elevée (6,7)	35	9	45	11
Très élevée (8-10)	25	10	50	15

L'impact des arguments de vote

Tout d'abord, il est frappant de constater que tous les **arguments en faveur de la réforme** proposés ici ont été bien accueillis par une majorité des votants. La surprise ne vient toutefois pas vraiment de l'argument selon lequel les privilèges fiscaux d'aujourd'hui n'étant plus acceptés à l'étranger, il convient d'adapter le système fiscal. En effet, les adversaires de la réforme n'avaient rien contre la nécessité d'abolir les privilèges fiscaux, ce qui explique que les deux camps étaient d'accord sur le principe. Le fait que 62% des personnes ayant rejeté l'objet considèrent que l'imposition réduite n'est plus d'actualité en est l'illustration. Un seul parti, l'UDC, dévie (légèrement) de cette tendance. Avec 53% d'adhésion à cet argument, la proportion est un peu moins élevée que dans les autres partis. La raison pourrait venir du fait que l'UDC n'entend pas se laisser dicter (purement et simplement) l'abolition des privilèges fiscaux par l'étranger.

L'argument portant sur la place économique (« la réforme est nécessaire pour que la Suisse reste compétitive au niveau international ») – et donc implicitement aussi sur la prospérité et la sécurité de l'emploi – a lui aussi recueilli une majorité de 59% des votants. L'argument a obtenu l'adhésion de la quasi-totalité de ceux ayant accepté l'objet (87%). Or même dans les rangs des opposants à la réforme, il a été bien accueilli (40%). La nécessité d'une réforme fiscale semble donc acquise pour une majorité des votants – mais à l'évidence pas par le biais de la *RIE III*.

L'argument consistant à dire que la réforme est une garantie que les entreprises internationales, dont les recettes fiscales sont une source de revenu importante pour l'Etat, resteront en Suisse a été approuvé dans une mesure presque identique. En effet, 59% de tous les votants et même 40% de ceux ayant rejeté le projet y ont adhéré. Habituellement, les arguments économiques de cette nature se révèlent décisifs. Mais pourquoi alors les électeurs qui craignaient que l'échec de la réforme fiscale n'entraîne une diminution du substrat fiscal et un exode des entreprises jusqu'alors privilégiées ont-ils voté « non » ? Si l'on examine plus en détail les raisons invoquées par ceux qui ont *refusé* l'objet alors même qu'ils ont approuvé l'argument ci-dessus, force est de constater qu'elles ne diffèrent guère de celles de leurs homologues qui ont contesté ledit argument. Toujours est-il que les votants qui partagent des avis de prime abord contradictoires ont été plus nombreux à choisir l'option « Ne sait pas » lorsqu'ils ont été interrogés sur les raisons de leur choix et ont également rapporté plus fréquemment avoir été

dépassés par la complexité de l'objet. L'examen du niveau d'information de ces mêmes votants aboutit à la même conclusion. Parmi les personnes qui ont accepté l'objet, celles qui étaient mal (82%) ou peu informées (55%) ont été nettement plus sensibles à cet argument que celles très bien informées (33%).

Enfin, des différences sont apparues entre les régions linguistiques : en Suisse italienne, l'argument faisant référence à l'exode des entreprises a été mis en avant beaucoup plus souvent (79%) que dans le reste du pays. Cependant, le nombre de cas ne permet pas d'émettre des conclusions sur les différences cantonales.

Les **arguments contre la réforme** n'ont pas été aussi populaires que ce qu'aurait pu laisser supposer le résultat net du scrutin. En outre, nombreux sont les votants qui ont manifesté des difficultés à évaluer les arguments contre la RIE III. Celui sur lequel ils ont eu le moins de mal à se prononcer porte sur la réforme de l'imposition des entreprises qui ne profiterait qu'à une poignée de grands groupes et de gros actionnaires. Seuls 8% des électeurs n'avaient pas d'avis sur la question. 61% des votants, et notamment aussi 31% des partisans de la réforme, ont souscrit à cet argument. C'est principalement auprès des personnes à faibles revenus que cet argument a trouvé écho, les électeurs fortunés l'ayant beaucoup plus souvent mis en doute²². Ensuite, cet argument aux accents de « lutte des classes » a rencontré un terrain très favorable auprès des sympathisantes et sympathisants du PS (83%). Cela dit, il a même convaincu une majorité des adhérents de l'UDC (54%). Le résultat le plus surprenant vient toutefois du camp PLR, où une part considérable des votants (41%) n'a pas contesté cette affirmation elle non plus.

Au vu de ce qui précède, les personnes interrogées n'ont pas vraiment eu de peine à répondre à la question concernant les bénéficiaires de la réforme. Par contre, plus d'un votant sur six (15%) s'est dit dépassé par la question des conséquences de la réforme fiscale. Au total, 43% de l'électorat s'est rallié à l'argument selon lequel la réforme provoquerait une perte de recettes fiscales de plusieurs milliards. Le fait que cette opinion était loin de coïncider systématiquement avec la réponse à la question des répercussions fiscales à moyen terme (cf. point précédent)²³ est toutefois le signe que même les personnes qui ont répondu concrètement à la question des conséquences financières de la réforme semblaient à l'évidence en proie à une grande incertitude. En outre, il est étonnant que tous les opposants à la réforme n'aient pas tablé sur un manque à gagner fiscal. En effet, seule une courte majorité (52%) était d'accord avec cet argument. Les positions vis-à-vis de possibles mesures d'économies et d'une baisse des prestations publiques sont à classer dans la même catégorie, cet argument anti-RIE III ayant recueilli des taux d'adhésion comparables à ceux de l'argument portant sur la perte de recettes fiscales de plusieurs milliards. Comme on pourrait le penser de prime abord, ce résultat procède d'une logique implacable : quiconque craignait une perte de recettes fiscales de plusieurs milliards pressentait forcément aussi une diminution des prestations de l'Etat et l'introduction de programmes d'économies. Or *un tiers* de ceux qui ne s'attendaient pas à une telle perte misaient quand même sur une baisse des prestations publiques ou une hausse des impôts. Ces résultats contradictoires confirment une nouvelle fois l'énorme confusion dans laquelle se trouvaient les électeurs à l'heure du vote sur la RIE III.

Parmi les arguments contre la réforme, celui ayant obtenu le meilleur taux d'adhésion consistait à dire que depuis la dernière réforme de l'imposition des entreprises, nous savons que les partisans sous-estiment toujours le coût effectif des baisses de recettes fiscales. Se fondant sur les critiques formulées par le Tribunal fédéral à l'encontre de la politique d'information du Conseil fédéral dans le cadre de la votation sur la RIE II, cet argument apportait la preuve, aux yeux des détracteurs de la réforme, que cette fois encore, le manque à gagner fiscal était largement sous-évalué. 62% des votants y ont souscrit. Cependant, les différences entre les partisans de la réforme (55%) et ses détracteurs (66%) sont minimes, ce qui laisse à penser que cet argument n'a guère pesé dans la décision. Par ailleurs, il n'existe

²² Le taux d'adhésion atteint 74% dans le premier quartile (revenu équivalent) contre seulement 46% dans le dernier quartile.

²³ 58% des personnes qui ont approuvé l'argument relatif à la perte de plusieurs milliards ont également indiqué s'attendre à des pertes de recettes fiscales (non chiffrées) à la question portant sur les conséquences fiscales à *moyen terme*. Mais 28% d'entre elles ont répondu que rien ne changerait à moyen terme et 8% tablaient sur un supplément de recettes fiscales, à moyen terme toujours.

qu'un faible lien entre cette idée et la confiance générale à l'égard du gouvernement. Les personnes qui accordent au Conseil fédéral une très grande confiance ont adhéré à cet argument à 57%, celles qui ne lui font aucune confiance, à 69%. Ce qui pourrait apparaître comme une contradiction ne l'est pas obligatoirement : de manière générale, les électeurs ont confiance dans le gouvernement. Toujours est-il qu'ils mettent en doute la position des autorités et les informations officielles sur certaines questions spécifiques. A l'image de certains sympathisants qui s'écartent ponctuellement de la ligne de leur parti sur certains thèmes, ceux qui ont foi en le gouvernement se détournent aussi parfois de la recommandation du Conseil fédéral, sans pour autant y voir une rupture de confiance générale.

Tableau 6-7 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

Arguments en faveur de la réforme		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« La réforme est nécessaire pour que la Suisse reste compétitive au niveau international. »	Total	59	35	6
	Partisans	87	9	4
	Opposants	40	52	8
« Les privilèges fiscaux d'aujourd'hui ne sont plus acceptés à l'étranger. Il est donc nécessaire d'adapter le système fiscal. »	Total	68	23	9
	Partisans	76	16	8
	Opposants	62	28	10
« Les recettes fiscales des entreprises internationales sont une source de revenu importante pour l'Etat. La réforme est une garantie que les entreprises resteront en Suisse. »	Total	59	35	6
	Partisans	85	12	4
	Opposants	40	51	8
Arguments contre la réforme		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Cette réforme de l'imposition des entreprises ne profite qu'à une poignée de grands groupes et de gros actionnaires. »	Total	61	31	8
	Partisans	31	61	8
	Opposants	82	11	7
« La réforme va provoquer une perte de recettes fiscales de plusieurs milliards. »	Total	43	42	15
	Partisans	31	53	16
	Opposants	52	33	15
« La réforme de l'imposition des entreprises aboutit à une baisse des prestations publiques ou à une hausse des impôts. »	Total	49	36	15
	Partisans	35	49	16
	Opposants	59	27	14
« Depuis la dernière réforme de l'imposition des entreprises, nous savons que les partisans sous-estiment toujours le coût effectif des baisses de recettes fiscales. »	Total	62	18	20
	Partisans	55	24	21
	Opposants	66	14	20

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 59% de l'ensemble des votantes et votants (resp. 87% et 40% de tous les partisans et opposants) soutiennent l'argument pour la réforme selon lequel cette dernière est nécessaire pour que la Suisse reste compétitive au niveau international. Cet argument a été rejeté par 35% de tous les votants, alors que 6% n'ont pas été en mesure de répondre (« Ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%. N pour tous les arguments : total = 922, partisans = 336, opposants = 586.

Annexe

La présente analyse repose sur l'enquête post-votation VOTO relative à la votation fédérale du 12 février 2017 réalisée conjointement par l'institut de recherche FORS à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut de sondage LINK sur mandat de la Chancellerie fédérale. FORS et ZDA se sont partagé la responsabilité du développement et de la traduction du questionnaire. L'enquête a été réalisée par LINK entre le 14 février et le 3 mars 2017. Le Centre d'études ZDA, en collaboration avec FORS, a ensuite été chargé de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

Collecte des données

Le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de cadre de sélection pour la présente collecte de données. Le SRPH repose sur les registres officiels de population dont les données sont fournies à l'OFS dans le cadre du nouveau système de recensement, et actualisées trimestriellement. Ce procédé permet de garantir une couverture complète de la population cible (citoyens suisses disposant du droit de vote). L'ensemble des citoyens suisses disposant du droit de vote a ensuite été réparti en trois strates représentant les régions linguistiques, sur la base desquelles des échantillons indépendants les uns des autres ont été constitués de manière aléatoire. La stratification de l'échantillon total est non proportionnelle. Cela signifie que les différentes strates d'échantillonnage n'ont pas été sélectionnées proportionnellement à leur répartition dans la population totale : en effet, le Tessin et la Suisse romande sont surreprésentés dans l'échantillon total. Ce procédé permet de garantir une analyse fiable concernant le comportement de vote des deux régions linguistiques plus petites susmentionnées. Concernant l'évaluation des données à l'échelle nationale, une pondération initiale a été employée (voir aussi section relative à la pondération).

L'échantillon comprend un total de 1512 personnes interrogées, parmi lesquelles 52% proviennent de Suisse alémanique (n=781), 28% de Suisse romande (n=423) et 20% du Tessin (n=308). L'enquête a duré en moyenne 25,3 minutes.

Tableau 0-1 : exploitation des adresses

	Nombre	En %	En % des numéros de tél. valables
Adresses actives consolidées (après déduction des personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger)	4893	100	
Appartenance à l'échantillon non déterminée (pas de numéro de téléphone, numéro non valable, personne inconnue ou ayant déménagé, répondeur téléphonique, courrier retourné à l'expéditeur, etc.)	1870	38	
Total des adresses avec numéro de téléphone valable	3023	62	100
Pas atteint (pas de contact)	348	7	12
Contact établi	2675	55	88
Refus, problèmes de santé, injoignable après le premier contact, etc.	1163	24	38
Total des entretiens	1512	31	50

Représentativité de l'échantillon

La représentativité socio-démographique de l'échantillon est garantie par le cadre d'échantillonnage et par le procédé de sélection de l'échantillon. Les personnes ayant participé au vote sont nettement surreprésentées. Néanmoins, l'écart (24,6 points de pourcentage) se situe dans le cadre habituel. Les écarts relatifs à la décision de vote effective s'élèvent à +14,7 points de pourcentage pour la naturalisation facilitée, à +7,7 points de pourcentage pour le FORTA et à -7,4 points de pourcentage pour la RIE III.

Pondération

Premièrement, une pondération initiale a été utilisée afin de corriger le biais induit par le design de l'étude (stratification non proportionnelle des régions linguistiques). Deuxièmement, une pondération pour non-réponse a également été introduite pour compenser la répartition non aléatoire des participants. Une distinction a été opérée entre les deux motifs principaux de non-réponse, à savoir l'impossibilité de joindre la personne pendant la durée de l'étude et le refus après un premier contact. Cette différenciation est recommandée car les causes de ces deux motifs principaux de non-réponse sont souvent antagonistes : les personnes injoignables sont souvent actives au niveau professionnel et social, plus jeunes, et vivent dans des ménages de petite taille. En revanche, les personnes qui refusent de répondre sont souvent peu actives et s'impliquent peu au niveau politique. Une pondération pour non-réponse agrégée ne permettrait pas de tenir compte de ces différences. Par conséquent, nous avons dans un premier temps estimé la probabilité d'être contacté au moyen d'une régression logistique. Sur la base de cette estimation, nous avons calculé le poids accordé au contact (score de propension). Dans une deuxième étape, nous avons estimé la probabilité que les personnes contactées coopèrent sur la base du même procédé. Les deux modèles utilisent des variables socio-démographiques issues du registre ainsi que des informations sur les membres de l'échantillon récoltées durant l'enquête (comme le nombre de tentatives infructueuses de prise de contact). L'estimation de la possibilité de prise de contact est le résultat de la pondération initiale, de la joignabilité ainsi que de l'information relative à l'existence ou non d'une ligne de téléphone fixe. Pour sa part, la probabilité de posséder un téléphone fixe est également calculée au moyen d'une régression logistique qui s'appuie sur des variables socio-démographiques issues du registre. La pondération pour non-réponse résulte de la multiplication du poids des facteurs « contact » et « coopération » et de la normalisation. Dans une dernière étape, cette pondération des répondants a été adaptée à la participation et aux décisions de vote effectives.

Inférence

Les valeurs d'une enquête sont systématiquement sujettes à une erreur aléatoire. Le présent rapport repose sur un intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle donne la fourchette (double marge d'erreur) à l'intérieur de laquelle la valeur réelle de la population totale a une probabilité de 95% de se situer. L'intervalle de confiance dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de la répartition des valeurs des variables. En cas de rapport équilibré entre les pourcentages de vote « oui » et « non » (soit un pourcentage de 50% de oui et de 50% de non) pour une taille d'échantillon de 1000 personnes interrogées, la marge d'erreur s'élève à +/-3,1 points de pourcentage. En d'autres termes : dans cet exemple, la probabilité que la répartition réelle des voix se situe entre 46,9% et 53,1% est de 95%. Cette erreur aléatoire augmente au fur et à mesure que le nombre de personnes sondées diminue selon le principe de la racine $n^{\text{ième}}$ (la marge d'erreur évolue de manière inversement proportionnelle à la racine carrée de la taille de l'échantillon). Dans le cas de sous-groupes de petite taille, la marge d'erreur augmente de telle manière qu'elle compromet significativement la pertinence statistique des valeurs de l'échantillon.

Dans le cadre de l'analyse de la décision de vote, seules les différences concernant la décision effective, c.-à-d. entre les personnes ayant approuvé ou rejeté l'initiative, ont été examinées à chaque fois. Les personnes qui ont voté blanc ou celles qui ne se souvenaient plus n'ont pas été prises en compte.

Tableaux

Tableau 0-2 : participation à la votation du 12 février 2017 en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants [résultats pondérés])

Critères	Taux de participation (%)	n	V de Cramer/ marge d'erreur
Total	46	1512	
Sexe			V = 0,05
Hommes	49	717	+/-3,7
Femmes	44	795	+/-3,5
Total	46	1512	
Age			V = 0,27***
18 à 29 ans	31	204	+/-6,3
30 à 39 ans	31	151	+/-7,4
40 à 49 ans	43	273	+/-5,9
50 à 59 ans	48	297	+/-5,7
60 à 69 ans	62	292	+/-5,6
70 ans et plus	67	293	+/-5,4
Total	46	1510	
Revenu équivalent			V = 0,17***
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3200)	34	335	+/-5,1
2 ^e quartile (CHF 3201 – 4600)	48	339	+/-5,3
3 ^e quartile (CHF 4601 – 6250)	50	283	+/-5,8
4 ^e quartile (> CHF 6250)	57	317	+/-5,5
Total	47	1274	
Niveau de formation			V = 0,17***
Sans formation post-obligatoire	33	181	+/-6,9
Formation professionnelle initiale/apprentissage	44	628	+/-3,9
Maturité/formation professionnelle supérieure	46	300	+/-5,6
Haute école spécialisée/université/EPF	61	390	+/-4,8
Total	47	1499	
Statut professionnel			V = 0,22***
Indépendant-e	46	118	+/-9,0
Employé-e	42	654	+/-3,8
Autres personnes actives	49	41	+/-15,3
Personne inactive en formation	47	82	+/-10,8
Personne inactive à la retraite	64	452	+/-4,4
Femme/homme au foyer	37	100	+/-9,5
Autres personnes inactives	24	62	+/-10,6
Total	46	1510	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,17***
Tout à gauche (0-2)	57	110	+/-9,3
Gauche (3,4)	57	269	+/-5,9
Centre (5)	40	569	+/-4,0
Droite (6,7)	47	316	+/-5,5
Tout à droite (8-10)	66	142	+/-7,8
Total	48	1406	
Sympathie politique			V = 0,25***
PLR	58	238	+/-6,3
PDC	50	137	+/-8,4
PS	54	307	+/-5,6
UDC	45	224	+/-6,5
PVL	50	38	+/-15,9
Les Verts	63	66	+/-11,6
Autre parti	71	108	+/-8,6
Aucun parti	29	394	+/-4,5
Total	46	1512	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,11**
Très faible (0-2)	31	48	+/-13,1
Faible (3,4)	40	97	+/-9,7
Moyenne (5)	38	195	+/-6,8
Elevée (6,7)	48	521	+/-4,3
Très élevée (8-10)	51	636	+/-3,9
Total	46	1497	
Intérêt politique			V = 0,41***
Très intéressé-e	77	297	+/-4,8
Plutôt intéressé-e	53	799	+/-3,5
Plutôt pas intéressé-e	21	318	+/-4,5
Pas du tout intéressé-e	14	95	+/-7,0
Total	46	1509	

Tableau 0-3 : part des votes positifs concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants [résultats pondérés])

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	60	998	
Sexe			V = 0,01
Hommes	60	504	+/-4,3
Femmes	61	494	+/-4,3
Total	60	998	
Age			V = 0,12
18 à 29 ans	65	105	+/-9,1
30 à 39 ans	74	69	+/-10,3
40 à 49 ans	64	171	+/-7,2
50 à 59 ans	60	193	+/-6,9
60 à 69 ans	57	224	+/-6,5
70 ans et plus	54	234	+/-6,4
Total	60	996	
Revenu équivalent			V = 0,07
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3200)	59	182	+/-7,1
2 ^e quartile (CHF 3201 – 4600)	60	224	+/-6,4
3 ^e quartile (CHF 4601 – 6250)	69	200	+/-6,4
4 ^e quartile (> CHF 6250)	64	246	+/-6,0
Total	63	852	
Niveau de formation			V = 0,21***
Sans formation post-obligatoire	59	96	+/-9,8
Formation professionnelle initiale/apprentissage	50	397	+/-4,9
Maturité/formation professionnelle supérieure	61	197	+/-6,8
Haute école spécialisée/université/EPF	75	303	+/-4,9
Total	60	993	
Statut professionnel			V = 0,17***
Indépendant-e	69	80	+/-10,1
Employé-e	64	400	+/-4,7
Autres personnes actives	45	26	+/-19,1
Personne inactive en formation	72	53	+/-12,1
Personne inactive à la retraite	54	356	+/-5,2
Femme/homme au foyer	48	56	+/-13,1
Autres personnes inactives	90	27	+/-11,3
Total	60	998	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,45***
Tout à gauche (0-2)	85	84	+/-7,6
Gauche (3,4)	93	202	+/-3,5
Centre (5)	62	353	+/-5,1
Droite (6,7)	51	206	+/-6,8
Tout à droite (8-10)	22	113	+/-7,6
Total	60	958	
Sympathie politique			V = 0,49***
PLR	61	178	+/-7,2
PDC	71	96	+/-9,1
PS	88	226	+/-4,2
UDC	20	149	+/-6,4
PVL	78	29	+/-15,1
Les Verts	84	53	+/-9,9
Autre parti	60	84	+/-10,5
Aucun parti	66	183	+/-6,9
Total	60	998	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,30***
Très faible à faible (0-4)	34	86	+/-10,0
Moyenne (5)	38	116	+/-8,8
Elevée (6,7)	60	351	+/-5,1
Très élevée (8-10)	75	438	+/-4,1
Total	60	991	
Intérêt politique			V = 0,11
Très intéressé-e	68	261	+/-5,7
Plutôt intéressé-e	59	578	+/-4,0
Plutôt pas intéressé-e	54	133	+/-8,5
Pas du tout intéressé-e	44	25	+/-19,5
Total	60	997	

Tableau 0-4 : part des votes positifs concernant la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants [résultats pondérés])

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	62	927	
Sexe			V = 0,02
Hommes	63	487	+/-4,3
Femmes	61	440	+/-4,6
Total	62	927	
Age			V = 0,08
18 à 29 ans	58	93	+/-10,0
30 à 39 ans	63	60	+/-12,2
40 à 49 ans	59	156	+/-7,7
50 à 59 ans	58	177	+/-7,3
60 à 69 ans	62	215	+/-6,5
70 ans et plus	69	224	+/-6,1
Total	62	925	
Revenu équivalent			V = 0,13*
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3200)	57	169	+/-7,5
2 ^e quartile (CHF 3201 – 4600)	59	211	+/-6,6
3 ^e quartile (CHF 4601 – 6250)	60	187	+/-7,0
4 ^e quartile (> CHF 6250)	72	234	+/-5,8
Total	63	801	
Niveau de formation			V = 0,06*
Sans formation post-obligatoire	61	87	+/-10,2
Formation professionnelle initiale/apprentissage	61	369	+/-5,0
Maturité/formation professionnelle supérieure	68	179	+/-6,8
Haute école spécialisée/université/EPF	60	287	+/-5,7
Total	62	922	
Statut professionnel			V = 0,11
Indépendant-e	53	76	+/-11,2
Employé-e	54	371	+/-5,1
Autres personnes actives	60	24	+/-19,6
Personne inactive en formation	65	46	+/-13,8
Personne inactive à la retraite	68	340	+/-5,0
Femme/homme au foyer	60	45	+/-14,3
Autres personnes inactives	45	24	+/-19,9
Total	62	927	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,25***
Tout à gauche (0-2)	35	78	+/-10,6
Gauche (3,4)	54	182	+/-7,2
Centre (5)	70	326	+/-5,0
Droite (6,7)	74	201	+/-6,1
Tout à droite (8-10)	56	106	+/-9,4
Total	62	893	
Sympathie politique			V = 0,31***
PLR	86	171	+/-5,2
PDC	74	91	+/-9,0
PS	47	207	+/-6,8
UDC	55	143	+/-8,2
PVL	66	28	+/-17,5
Les Verts	36	52	+/-13,0
Autre parti	67	75	+/-10,6
Aucun parti	68	160	+/-7,2
Total	62	927	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,16**
Très faible à faible (0-4)	45	77	+/-11,1
Moyenne (5)	52	110	+/-9,3
Elevée (6,7)	59	327	+/-5,3
Très élevée (8-10)	69	407	+/-4,5
Total	62	921	
Intérêt politique			V = 0,08
Très intéressé-e	60	249	+/-6,1
Plutôt intéressé-e	64	540	+/-4,0
Plutôt pas intéressé-e	62	120	+/-8,7
Pas du tout intéressé-e	33	18	+/-21,7
Total	62	927	

Tableau 0-5 : part des votes positifs concernant la RIE III en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants [résultats pondérés])

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	41	922	
Sexe			V = 0,09*
Hommes	45	477	+/-4,5
Femmes	37	445	+/-4,5
Total	41	922	
Age			V = 0,09
18 à 29 ans	42	96	+/-9,9
30 à 39 ans	36	66	+/-11,6
40 à 49 ans	41	157	+/-7,7
50 à 59 ans	33	169	+/-7,1
60 à 69 ans	43	212	+/-6,7
70 ans et plus	47	220	+/-6,6
Total	41	920	
Revenu équivalent			V = 0,10
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3200)	35	157	+/-7,5
2 ^e quartile (CHF 3201 – 4600)	38	212	+/-6,5
3 ^e quartile (CHF 4601 – 6250)	41	188	+/-7,0
4 ^e quartile (> CHF 6250)	47	235	+/-6,4
Total	41	792	
Niveau de formation			V = 0,08
Sans formation post-obligatoire	49	87	+/-10,5
Formation professionnelle initiale/apprentissage	40	364	+/-5,0
Maturité/formation professionnelle supérieure	36	178	+/-7,1
Haute école spécialisée/université/EPF	44	290	+/-5,7
Total	41	919	
Statut professionnel			V = 0,15*
Indépendant-e	46	75	+/-11,3
Employé-e	38	364	+/-5,0
Autres personnes actives	63	25	+/-18,9
Personne inactive en formation	36	48	+/-13,6
Personne inactive à la retraite	45	334	+/-5,3
Femme/homme au foyer	20	50	+/-11,1
Autres personnes inactives	26	25	+/-17,2
Total	41	927	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,35***
Tout à gauche (0-2)	11	83	+/-6,7
Gauche (3,4)	17	188	+/-5,4
Centre (5)	46	315	+/-5,5
Droite (6,7)	53	201	+/-6,9
Tout à droite (8-10)	63	104	+/-9,3
Total	41	891	
Sympathie politique			V = 0,37***
PLR	63	164	+/-7,4
PDC	48	90	+/-10,3
PS	16	214	+/-4,9
UDC	53	142	+/-8,2
PVL	58	28	+/-18,3
Les Verts	5	49	+/-6,1
Autre parti	39	77	+/-10,9
Aucun parti	40	158	+/-7,6
Total	41	922	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,10
Très faible à faible (0-4)	37	82	+/-10,5
Moyenne (5)	34	109	+/-8,9
Elevée (6,7)	37	317	+/-5,3
Très élevée (8-10)	46	408	+/-4,8
Total	41	916	
Intérêt politique			V = 0,09
Très intéressé-e	40	252	+/-6,0
Plutôt intéressé-e	41	541	+/-4,1
Plutôt pas intéressé-e	50	111	+/-9,3
Pas du tout intéressé-e	17	18	+/-17,4
Total	41	922	

Tableau 0-6 : part des votes positifs en comparaison avec d'autres votations (en % des votants [résultats pondérés])

Critères	Oui (%)	n	Mot d'ordre non suivi (en points de pourcentage)
Réforme de l'imposition des entreprises II (24.2.2008)	50,5		
PLR	79	48	21
PDC	72	50	28
PS	18	78	18
UDC	72	74	28
Aucun parti	51	92	
Initiative sur l'imposition des successions (14.6.2015)	29		
PLR	10	135	10
PDC	16	79	16
PS	67	178	33
UDC	16	168	16
Aucun parti	16	139	
Initiative sur les forfaits fiscaux (30.11.2014)	40,8		
PLR	17	141	17
PDC	23	71	23
PS	65	215	35
UDC	35	148	35
Aucun parti	40	200	
Initiative 1:12 (24.11.2013)	34,7		
PLR	10	97	10
PDC	13	68	13
PS	66	157	34
UDC	29	129	29
Aucun parti	28	246	
Initiative contre les rémunérations abusives (3.3.2013)	32,1		
PLR	39	117	39
PDC	53	77	53
PS	86	173	14
UDC	72	134	72
Aucun parti	70	211	
Initiative pour des impôts équitables (28.11.2010)	41,5		
PLR	14	102	14
PDC	31	55	31
PS	78	161	22
UDC	25	161	25
Aucun parti	39	192	

Tableau 0-7 : mots d'ordre concernant les objets soumis à la votation fédérale du 12 février 2017

Partis / associations	Naturalisation facilitée	FORTA	RIE III
PLR	Oui	Oui	Oui
PDC	Oui	Oui	Oui
PSS	Oui	Non	Non
UDC	Non	Oui	Oui
PEV	Oui	Oui	Non
PST	Oui	Liberté de vote	Non
LG	Oui	Non	Non
PES	Oui	Non	Non
DS	Non	Non	Non
UDF	Non	Non	Oui
Parti des Automobilistes	Non	Oui	Oui
Sol.	Oui	Non	Non
PCC	Non	Non	Non
PVL	Oui	Oui	Oui
PBD	Oui	Oui	Oui
MCR	Non	Oui	Oui
economiesuisse		Oui	Oui
Union suisse des arts et métiers (usam)		Oui	Oui
Union suisse des paysans			Oui
Union syndicale suisse (USS)	Oui	Oui	Non
Travail.Suisse	Oui	Oui	Non
Union des villes suisses	Oui	Oui	Liberté de vote
Commission fédérale des migrations	Oui		
PCS Suisse	Oui	Oui	Non
Astag		Oui	
ACS		Oui	
Association des Communes Suisses		Oui	Oui
TCS		Oui	
Union des transports publics		Oui	
actif-trafiC		Non	
Association transports et environnement		Non	
WWF		Non	
CdC			Oui
Directeurs des finances			Oui
SwissHoldings			Oui

Divergences cantonales		
PLR SG	Non	
PDC GL	Non	
UDF SH	Oui	Oui
PBD FR	Liberté de vote	
PS NW		Oui
PS VD		Oui
PS NE		Oui
PS JU		Oui
PEV BS		Non
PEV BL		Non
PEV SH		Non
PEV AR		Liberté de vote
PST BE		Non
PST VD		Oui
PST NE		Oui
PST GE		Non
PES NE		Liberté de vote
UDF BS		Oui
UDF AR		Liberté de vote
UDF AI		Liberté de vote
UDF TG		Oui
PEV SZ		Aucun
UDF SO		Non
UDF GR		Non
PVL SG		Liberté de vote